

Présent! ***pour l'agriculture***

ENGAGEMENTS
ÉLECTIONS 2008



Payé et autorisé par l'agente principale du Bloc Québécois.

TABLE DES MATIÈRES
Plateforme agricole du Bloc Québécois
Élection générale fédérale du 14 octobre 2008

INTRODUCTION : L'AGRICULTURE, LE CŒUR DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS	- 3 -
SOMMAIRE DES PROPOSITIONS DU BLOC QUÉBÉCOIS EN MATIÈRE D'AGRICULTURE	- 5 -
1. LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE	- 14 -
1.1 Définition et implications du concept	- 14 -
1.2 L'approche du Bloc Québécois	- 15 -
1.3 L'agriculture comme facteur de stabilisation sociale	- 15 -
2. FAIRE RESPECTER LA NATION QUÉBÉCOISE ET SON MODÈLE AGRICOLE : LA GESTION DE L'OFFRE	- 16 -
2.1 La mise en marché collective	- 17 -
2.1.1 La gestion de l'offre comme outil de promotion de la souveraineté alimentaire	- 18 -
2.1.2 La gestion de l'offre et les problèmes d'accès aux marchés	- 18 -
2.1.3 La gestion de l'offre et les flux commerciaux	- 19 -
3. ASSURER UNE CERTAINE STABILITÉ DES PRIX DES PRODUITS AGRICOLES ET DES REVENUS DES AGRICULTEURS	- 21 -
3.1 La crise des revenus agricoles	- 21 -
3.1.1 Un réinvestissement majeur s'impose en agriculture	- 21 -
3.1.2 Le soutien en agriculture et les subventions	- 23 -
3.1.2.1 L'estimation du soutien aux producteurs (ESP)	- 24 -
3.1.2.2 Le jeu des boîtes	- 25 -
3.2. La hausse de la valeur du dollar et des coûts globaux de l'énergie	- 26 -
4. ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA SALUBRITÉ ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE	- 29 -
4.1 L'ouverture des frontières, oui, mais pas à n'importe quelle condition	- 29 -
4.2 La sûreté alimentaire	- 29 -
4.2.1 L'étiquetage adéquat de la provenance des aliments	- 30 -
4.2.2 Le double mandat de l'Agence canadienne d'inspection des aliments	- 30 -
4.2.3 La privatisation du service d'inspection des aliments	- 31 -
4.2.4 Harmonisation des règles sur le travail, l'environnement et les pesticides	- 32 -
5. ACQUISITION ET TRANSFERT DES FERMES : RELÈVE ET MAIN D'ŒUVRE AGRICOLE	- 33 -
5.1 Les particularités de la main-d'œuvre agricole	- 33 -
5.1.1 Travailleurs agricoles saisonniers étrangers	- 33 -
5.1.2 Travailleurs ayant un lien de parenté avec le propriétaire de l'entreprise	- 34 -
5.2 La relève agricole	- 34 -
5.2.1 Aider l'agriculteur à acquérir une entreprise agricole ou à la transférer	- 34 -
5.2.1.1 Acquérir une entreprise agricole malgré la nécessité d'investissement de départ	- 35 -
5.2.1.2 Transférer une ferme familiale à ses enfants sans trop de pénalités	- 36 -
5.2.1.3 Pour faciliter la retraite de l'agriculteur cédant	- 36 -
5.2.1.4 Pour aider le gouvernement du Québec à améliorer son programme d'encouragement à la relève agricole	- 37 -
5.2.1.5 Il faut faire plus.	- 37 -
CONCLUSION : LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET L'AGRICULTURE	- 40 -

INTRODUCTION : L'AGRICULTURE, LE CŒUR DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

S'il y a un secteur économique au cœur de l'occupation du territoire québécois, c'est bien le secteur agricole. Avec des revenus agricoles bruts de 7,4 milliards de dollars¹ gagnés par un peu plus de 45 000 agriculteurs établis sur environ 30 500 fermes², l'agriculture au Québec, c'est important!

Cependant, l'agriculture vit une période très difficile. Le Canada se trouve à un carrefour où il devra choisir entre suivre aveuglément le courant de libéralisation des marchés ou protéger adéquatement ses marchés intérieurs de façon à permettre le développement d'un type d'agriculture à dimension plus humaine. Le Canada devra se doter de politiques agricoles solides, qui aideront les agriculteurs d'ici à vivre de leur métier tout en fournissant des produits agricoles de première qualité aux consommateurs. L'avenir nous dira si le Cadre stratégique agricole II répondra adéquatement aux besoins des agriculteurs en ce sens.

Les gens sont de plus en plus exigeants envers les agriculteurs. On leur demande de produire des aliments diversifiés et de meilleure qualité, à meilleur prix, de prendre soin de l'environnement et d'aménager le territoire québécois pour l'ensemble de la société. Aussi incroyable que cela puisse paraître, malgré le peu de support qu'ils reçoivent, les agriculteurs relèvent ce défi avec brio!

Cependant, la lutte n'est pas gagnée. Les actions du gouvernement conservateur sont inquiétantes et risquent de compromettre la possibilité, pour le Québec, de choisir le type d'agriculture qu'il lui convient de développer. En effet, les récentes négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont donné chaud à plusieurs groupes de producteurs agricoles, qui ont craint un affaiblissement considérable de la gestion de l'offre, à un point tel, en fait, que certains d'entre eux ont fait valoir qu'ils préféreraient l'échec du cycle de Doha, plutôt que d'accepter les compromis exigés par les autres pays.

De plus, il faut mentionner que les agricultures québécoise et canadienne divergent en plusieurs points et que le gouvernement fédéral n'a pas su concilier ces différences dans l'élaboration de ses lois et de ses politiques. Au Québec, l'agriculture se pratique sur des fermes souvent plus petites où on a développé un souci beaucoup plus prononcé pour la qualité et le respect de l'environnement. Alors que l'agriculture québécoise, par exemple, développe des produits du terroir, Ottawa prend le chemin inverse en encourageant une agriculture plus industrielle. Qui plus est, l'agriculture canadienne est largement tournée vers l'exportation, alors que l'agriculture québécoise, en partie exportatrice, repose surtout sur les secteurs organisés selon le système de gestion de l'offre.

¹ <http://www.statcan.ca/francais/freepub/95-629-XIF/1/1.38.htm>.

² 30 675 fermes selon le recensement agricole 2006 de Statistique Canada, en baisse de 4,6 % depuis 2001 (32 139 fermes) : http://www.statcan.ca/francais/agcensus2006/media_release/qc_f.htm#r2.

	NOMBRE DE FERMES	FERMES FAMILIALES	SUPERFICIE MOYENNE DES TERRES (HECTARES)	FERMES BIOLOGIQUES OU EN VOIE DE LE DEVENIR	IMPORT.-EXPORT. (2005) ³
CANADA	229 373	32 278	295 hc	995	21 G \$ – exportations
	-	14 %	-	0,4 %	5,25 G \$ – importations
QUÉBEC	30 675	6254	113 hc	891	2,6 G \$ – exportations
	-	20 %	-	3 %	3,5 G \$ – importations
RAPPORT QUÉBEC : CANADA	13,38 % Le Québec représente plus de 13 % des fermes canadiennes (et représente plus de 18 % en termes de revenus agricoles).	20 % : 14 % Le Québec compte 20 % de fermes familiales, alors que le Canada en compte seulement 14 %.	2,61 Les fermes canadiennes sont, en moyenne, deux fois et demie plus grosses que les fermes québécoises.	89,55 % Le Québec compte, en proportion, plus de 85 % de plus de fermes biologiques ou en voie de le devenir, qu'au Canada.	8,08 Les fermes canadiennes exportent en moyenne 8 fois plus que les fermes du Québec.

Source : Statistique Canada, recensement agricole 2006

Ainsi, tant que le gouvernement du Québec ne sera pas présent lors des négociations internationales et tant qu'il n'agira pas comme le seul maître d'œuvre des politiques agricoles, le risque est grand qu'Ottawa provoque la ruine de l'agriculture québécoise en privilégiant les intérêts des producteurs de l'Ouest au détriment de ceux du Québec. Cet alignement du gouvernement fédéral sur les besoins de l'Ouest est déjà amorcé et se confirme chaque jour davantage, et les effets se font déjà sentir.

Mis à part le Bloc Québécois, peu d'intervenants ont parlé de cette « rupture ». Cependant, les derniers instants des négociations du cycle de Doha ont fait ressortir les disparités entre les deux nations. Malgré toute l'inquiétude que le débat sur la commercialisation de l'agriculture suscite, il aura au moins eu le mérite de recentrer davantage la discussion sur les vrais enjeux.

Afin de développer une politique agricole cohérente avec nos propres objectifs, il faut agir sur plusieurs fronts. Il faut notamment :

- promouvoir la souveraineté alimentaire et s'en inspirer pour développer nos politiques agricoles;
- faire respecter la nation québécoise et, notamment, le système de la gestion de l'offre lors de la signature d'accords internationaux;
- assurer un meilleur contrôle sur la stabilité des prix des produits agricoles et, par conséquent, des revenus des agriculteurs;
- assurer la sécurité et la salubrité alimentaire sur le territoire;
- assurer de bonnes conditions pour la relève, et suffisamment de main-d'œuvre agricole;
- Fournir un effort accru en matière de développement régional dans le respect des compétences québécoises pour assurer la vitalité des communautés rurales.

³ <http://www.statcan.ca/francais/freepub/96-325-XIF/2007000/article/10646-fr.pdf> et http://www.cdaq.qc.ca/content_Documents/CAAQQ_Enjeu_5.pdf.

SOMMAIRE DES PROPOSITIONS DU BLOC QUÉBÉCOIS EN MATIÈRE D'AGRICULTURE

PROTECTION NON ÉQUIVOQUE DU SYSTÈME DE GESTION DE L'OFFRE

Le Bloc Québécois a toujours soutenu le système de gestion de l'offre. En effet, une partie importante de l'activité agricole sur le territoire québécois, soit environ 40 %⁴, est organisée en fonction de ce système de mise en marché collective. Par ailleurs, la gestion de l'offre a fait l'objet d'intenses critiques à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Même si les négociations au cours du cycle de Doha ont échoué officiellement le 29 juillet dernier, ce n'est que partie remise... En effet, non seulement les ministres présents se sont-ils promis de reprendre les négociations là où ils les avaient laissées, mais qui plus est, le directeur général de l'OMC a publié un communiqué, le 16 septembre dernier, invitant ceux-ci à revenir « boucler les questions restées en suspens⁵ ». Ce sera un combat de tous les instants, et le Bloc Québécois, fort du consensus québécois sur la question, a toujours l'intention de défendre ardemment la gestion de l'offre.

Le Bloc Québécois exige du gouvernement fédéral qu'il ne fasse aucune nouvelle concession sur le système de gestion de l'offre tant et aussi longtemps que les autres pays n'auront pas atteint un plancher d'accès de 5 % dans les produits mis en cause.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral d'assurer aux producteurs que les secteurs sous gestion de l'offre ne soient soumis à aucune réduction des tarifs hors contingents, ni à aucune augmentation des contingents tarifaires.

*

La problématique la plus importante en agriculture, lors des négociations internationales (comme le cycle de Doha), est la question des subventions agricoles. Certaines sont permises, d'autres non, et la gestion de l'offre est vue par certains comme un avantage déloyal dont jouissent les producteurs d'ici. Les Européens ont développé une approche très intéressante, qui mériterait qu'on s'y attarde, surtout dans les circonstances actuelles de la crise du revenu et de la contestation systématique du système de mise en marché collective. En effet, les gouvernements offrent des subventions aux agriculteurs, mais en vertu de leurs fonctions non agricoles (entretien des chemins, entretien des berges, occupation du territoire, reboisement...). Comme ces subventions n'ont rien à voir avec l'agriculture à proprement parler, elles sont permises par l'OMC.

Le Bloc Québécois propose d'étudier la faisabilité d'exploiter davantage le concept de multifonctionnalité dans la conception et l'application des politiques agricoles.

*

⁴ Recensement agricole 2006. Calculs à partir des revenus agricoles.

⁵ http://www.canadaegg.ca/bins/content_page.asp?cid=11-14&lang=2.

PERMETTRE AUX AGRICULTEURS DE VIVRE DE LEURS PRODUCTIONS

Le milieu agricole vit une importante crise des revenus. Le Bloc Québécois propose des mesures afin de permettre aux producteurs de tirer de meilleurs revenus du marché, notamment en favorisant leur participation aux activités de transformation. Le Bloc Québécois propose aussi la mise sur pied de programmes de stabilisation des revenus mieux adaptés aux besoins des producteurs afin qu'ils puissent mieux faire face aux fluctuations des prix et aux distorsions du marché.

Le Bloc Québécois souhaite que s'établisse un meilleur rapport de force entre les agriculteurs et les transformateurs (de même que les différents intervenants du marché), en permettant notamment aux producteurs de se prendre en main et d'intervenir dans chacune des étapes de la production. L'achat de l'abattoir Levinoff-Colbex par les producteurs en est un excellent exemple. Finalement, il est possible de promouvoir un tel équilibre en favorisant l'établissement de coopératives et de systèmes de mise en marché collective (lorsque le marché s'y prête).

*

Afin de compenser le désengagement fédéral, le Québec et les provinces ont dû augmenter leur part des dépenses de soutien à l'agriculture et créer des programmes plus efficaces pour compenser l'inefficacité des programmes qui sont élaborés par le gouvernement fédéral. Selon le mémoire de l'UPA⁶ présenté au Comité permanent de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire en février 2008, les coûts engendrés par les mauvaises politiques fédérales sont de l'ordre de un milliard de dollar depuis 2001. Les programmes génériques fédéraux ne sont souvent mal adaptés à la réalité des producteurs du Québec, et c'est pourquoi le Bloc Québécois souhaite proposer un programme, demandé par les producteurs agricoles, qui permettrait une plus grande flexibilité dans l'établissement des programmes de gestion des risques et de soutien au revenu.

Le Bloc Québécois exige du gouvernement fédéral qu'il accède à la demande des groupes de producteurs en mettant une enveloppe budgétaire à la disposition du Québec et des provinces, afin de contribuer à des programmes régionaux selon des critères adaptés au territoire et plus flexibles. Elle servirait, par exemple, au financement d'une forme de partenariat avec des programmes-compagnons de soutien aux revenus ou de programmes axés sur le développement des marchés et de la recherche (Programme Agri-flex).

*

Dans le contexte de la hausse subite des coûts du carburant, le secteur agricole, dont les marges de manœuvre financières sont déjà minces, devra assumer seul les hausses des coûts, principalement à cause de la structure du marché. De plus, non seulement les coûts de carburants ont augmenté, mais le coût des intrants aussi. Selon des estimations, les agriculteurs pourraient avoir à absorber, au Québec seulement, plus de 60 millions de dollars en nouveaux frais d'énergie. Au Canada, ce sera environ 375 millions de dollars supplémentaires! Le Bloc Québécois propose donc une mesure ponctuelle pour aider les producteurs agricoles à faire face à la crise.

⁶ UPA, *Prix élevés des intrants auxquels font face les producteurs agricoles canadiens*, février 2008.

Le Bloc Québécois propose, pour cette année, l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable équivalant à 10 % des revenus provenant de l'exploitation agricole; avec un maximum d'environ 1500 \$.

*

Déjà bien ancrée sur l'ensemble du territoire, notamment à cause de crises épizootiques et phytosanitaires importantes (ESB, nématode à kyste, tremblante du mouton, menaces de grippe aviaire...), la crise des revenus agricoles a été considérablement aggravée par l'inefficacité des programmes fédéraux, le retard dans la gestion de crises, la non-harmonisation de certaines normes sanitaires (étiquetage et matières à risque spécifié) et le sous-financement chronique des programmes de soutien au revenu. Effectivement, le Canada a coupé ses budgets de moitié entre 1991 et 2005. Le Canada et le Québec sont des sociétés marchandes, mais la libéralisation des marchés s'accélère, et il faut impérativement se doter de politiques agricoles fortes pour que nos producteurs puissent compétitionner à l'échelle internationale.

Le Bloc Québécois propose d'augmenter graduellement les investissements dans le secteur de l'agriculture afin que les programmes de soutien au revenu et de gestion des risques du Cadre stratégique agricole II, de même que les programmes de relèvement, soient haussés, à terme de 2,3 milliards de dollars annuellement à partir de la troisième année.

RÉTABLIR LA CONFIANCE DANS LE SYSTÈME DE SÛRETÉ ALIMENTAIRE

Le Bloc Québécois exige du gouvernement fédéral qu'il mette en place des normes plus sévères en matière de salubrité des aliments, afin que les citoyens retrouvent confiance à l'égard des aliments qu'ils consomment. La récente éclosion de listériose a ébranlé plusieurs certitudes des consommateurs, et pour le bien de tous, il faut rectifier le tir immédiatement. La santé de la population est en jeu, mais si on veut que l'ACIA fasse son travail adéquatement, on doit lui en donner les moyens, notamment en augmentant substantiellement ses effectifs. Mais on doit aussi clarifier certains aspects de la réglementation actuelle, et c'est pour cette raison que le Bloc Québécois fait les recommandations suivantes :

Le Bloc Québécois rejette l'idée selon laquelle l'industrie doive s'autoréguler complètement en matière d'inspection des aliments;

Le Bloc Québécois veut réviser le rôle de l'ACIA, notamment dans le but de clarifier les conséquences possibles de son double mandat et de prioriser son rôle fédéral de gardien dans le domaine de l'alimentation et de l'innocuité des aliments;

Le Bloc Québécois veut modifier la législation afin de forcer l'ACIA à partager obligatoirement ses informations avec toutes les agences provinciales aussitôt que des cas de maladies à déclaration obligatoire sont signalés simultanément dans plus d'une province.

*

Le Québec a toujours eu une longueur d'avance en matière de politiques agricoles (produits du terroir, initiatives d'achat local, etc.). Cette distinction témoigne d'une vision québécoise plus respectueuse de l'agriculture, des gens qui en vivent et de ceux qui la consomment. En ce sens, le Canada doit réviser ses positions face à la commercialisation de l'agriculture en favorisant

notamment une approche axée sur la sécurité et sur les attentes des consommateurs. Aussi, nous proposons des mesures afin que le commerce se fasse sur des bases plus équitables et qu'il permette aux consommateurs de faire des choix éclairés lorsque vient le temps de choisir leurs aliments.

Le Bloc Québécois exige que le Canada se concentre sur l'établissement de règles permettant des échanges plus équitables, lors de négociations internationales, en incluant notamment dans les accords commerciaux des clauses prévoyant le respect de standards internationaux en termes de droit du travail, des droits de la personne et de l'environnement.

Le Bloc Québécois veut forcer l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) à appliquer les mêmes normes avec les produits qui entrent au pays, que celles qu'elle fait appliquer sur son territoire.

Le Bloc Québécois souhaite implanter des règles obligatoires d'étiquetage pour les normes d'origine, au lieu du système volontaire.

Le Bloc Québécois veut favoriser, par des politiques de sensibilisation, l'achat de produits locaux et l'établissement d'un meilleur contact entre le producteur et le consommateur.

ASSURER L'ACQUISITION ET LE TRANSFERT DES FERMES – LA MAIN D'ŒUVRE AGRICOLE

Chaque semaine, une ferme disparaît au Québec. Pour préserver le modèle agricole québécois, souvent caractérisé par des fermes familiales à dimensions plus humaines, il est nécessaire de favoriser la transmission de ces fermes familiales d'une génération à l'autre. En plus de veiller à ce que les producteurs retirent de meilleurs revenus du marché et d'améliorer la protection des revenus, le Bloc Québécois propose des mesures fiscales favorisant la relève agricole.

Le Bloc Québécois propose d'accroître le montant admissible à la déduction pour gain en capital pour biens agricoles de 750 000 \$ à 1 000 000 \$, et ce, seulement pour les transactions à la suite desquelles il y aurait maintien de l'exploitation.

Le Bloc Québécois propose d'étendre la règle du roulement à d'autres transferts que les « transferts parents-enfants ». Le Bloc Québécois suggère aussi d'étendre la règle du transfert à d'autres membres de la famille immédiate âgés de moins de 40 ans (frère et sœur, neveu et nièce, grands-parents et petits-enfants, etc.).

Le Bloc Québécois veut assouplir les règles du régime d'accession à la propriété pour permettre aux jeunes producteurs d'obtenir en tout ou en partie une plus grande part d'une résidence détenue par une société et d'utiliser leurs REER pour faire l'acquisition d'une entreprise agricole. Le Bloc Québécois propose de constituer un régime d'épargne transfert agricole permettant aux producteurs d'accumuler un fonds de retraite à l'abri de l'impôt. Les gouvernements pourraient y apporter une contribution comme pour le régime d'épargne-études. Cette contribution serait conditionnelle au maintien de la ferme lors du transfert.

Le Bloc Québécois demande le transfert d'une enveloppe récurrente au gouvernement du Québec pour favoriser la relève agricole.

La pénurie de main d'œuvre agricole menace la viabilité de certaines entreprises ayant besoin de beaucoup de travailleurs (ex. la filière maraîchère). Le Bloc Québécois propose des mesures favorisant le recrutement et la rétention du personnel, et propose d'éliminer les irritants pour les membres d'une même famille travaillant dans l'entreprise agricole familiale.

Le Bloc Québécois propose d'amender la *Loi sur l'Assurance-emploi* afin que les ouvriers agricoles étrangers soient exemptés des cotisations à l'assurance-emploi, comme l'a recommandé le Comité des ressources humaines en février 2005.

Le Bloc Québécois demande l'établissement de critères d'admissibilité en fonction des caractéristiques du contrat d'emploi plutôt que sur la nature des rapports personnels entre les parties.

Le Bloc Québécois exige l'amendement de la *Loi sur l'assurance-emploi* afin qu'une personne apparentée ne soit pas présumée non assurable.

LES ACTIONS DU BLOC QUÉBÉCOIS EN MATIÈRE D'AGRICULTURE

2004⁷

Signature de la Déclaration d'appui à un modèle agricole équitable de GO5. Gilles Duceppe a signé cette déclaration lors de la campagne électorale de juin 2004.

Journée d'opposition du BQ sur l'aide aux producteurs bovins et d'animaux de réforme : « Considérant l'insuffisance de l'aide fédérale actuelle, que cette Chambre enjoigne le gouvernement à mettre en place dans les meilleurs délais des mesures spécifiques pour venir en aide aux producteurs de bovins et d'animaux de réforme victimes de la crise de la vache folle. ». **Roger Gaudet, 2 décembre 2004**

Vote du 7 décembre 2004

Pour : 164 (PCC, NPD, BQ)

Contre : 125 PLC

2005

Colloque BQ-UPA sur la relève agricole. Organisation conjointe d'un colloque sur la relève agricole, dont les principales conclusions et recommandations (au nombre de 5) ont fait l'objet de la motion M-225 du Bloc Québécois. **24 janvier 2005**

M-163 sur la gestion de l'offre : « Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement ne devrait consentir à aucune concession qui ait pour effet d'affaiblir le système de gestion de l'offre et les mécanismes de mise en marché collective dans les présentes négociations à l'Organisation mondiale du commerce tout en visant un accord qui offre des règles justes et équitables favorisant la compétitivité internationale des exportateurs agricoles du Québec et du Canada ». **Roger Gaudet, 23 novembre 2004**

Vote du 15 avril 2005 – Unanimité

Participation au débat exploratoire sur la gestion de l'offre : « Que le comité prenne note de la régulation de l'offre ». [gestion de l'offre et substances laitières modifiées] **7 juin 2005**

M-225 sur la relève agricole : « Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait agir pour favoriser les transferts intergénérationnels des fermes en mettant en place les mesures suivantes : a) que le montant admissible à la déduction pour gain en capital pour biens agricoles soit accru de 500 000 dollars à un million de dollars et ce, seulement pour les transactions à la suite desquelles il y aurait maintien de l'exploitation; b) qu'Ottawa étende la règle du roulement des transferts à tous les membres de la famille immédiate âgés de moins de quarante ans; c) que l'on constitue un régime d'Épargne transfert agricole permettant aux producteurs d'accumuler un fonds de retraite à l'abri de l'impôt; d) que les règles du régime d'accession à la propriété soient assouplies afin de permettre aux jeunes producteurs d'obtenir une plus grande part d'une résidence détenue par une société, de même que d'utiliser son REER pour faire l'acquisition d'une entreprise agricole e) que le gouvernement fédéral transfère une enveloppe récurrente au gouvernement du Québec [et aux provinces] pour favoriser la relève agricole. **Denise Poirier-**

⁷ Après l'élection fédérale de juin 2004.

Rivard, 20 octobre 2005 **Vote : le vote a été reporté au 30 novembre 2005 (soit 2 jours après le déclenchement de l'élection)**

Journée d'opposition du BQ sur la gestion de l'offre : « Que, de l'Avis de la Chambre, dans le cadre des négociations à l'Organisation mondiale du commerce, le gouvernement devrait mandater ses négociateurs pour qu'au terme de la présente ronde de négociations, le Canada obtienne des résultats faisant en sorte que les secteurs sous gestion de l'offre ne soient soumis à aucune réduction des tarifs hors contingents, ni à aucune augmentation des contingents tarifaires, et négocie aussi une entente renforçant l'accès des exportateurs agricoles au marché afin que tous les secteurs puissent continuer à procurer aux producteurs des revenus justes et équitables. **André Bellavance, 22 novembre 2005**

Vote du 22 novembre 2005 - Unanimité

Rencontre entre l'UPA et les représentants de 51 pays. Le Bloc Québécois a organisé une rencontre afin que l'UPA puisse expliquer aux représentants de plus de 50 pays les principes de la gestion de l'offre et pourquoi ce mécanisme de mise en marché collective n'est pas une menace à l'équilibre économique et commercial mondial. **24 novembre 2005**

2006

Signature du communiqué sur le Bouleversement de l'industrie laitière canadienne intitulé Importation des concentrés de protéines laitières. Les producteurs de lait du Québec et du Canada ont fait parvenir à tous les députés un court texte à signer leur demandant de réitérer leur appui à la fédération. Ils veulent faire pression sur le gouvernement afin qu'il intervienne pour stopper l'importation massive des protéines laitières. Cette requête découle également d'une décision de la Cour fédérale, qui s'est prononcée contre les producteurs à ce sujet. **Mars 2006**

Participation à la manifestation des producteurs sur la crise des revenus agricoles. 5 avril 2006

Débat exploratoire sur la crise des revenus agricoles. Le Bloc Québécois a organisé un débat exploratoire afin de sensibiliser les parlementaires et le gouvernement à la sévérité de la crise des revenus agricoles que vivent les producteurs depuis quelques années. Le but était entre autres de faire connaître leurs besoins avant le premier budget fédéral conservateur. **6 avril 2006**

M-169 sur la relève agricole. « Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait agir pour favoriser les transferts intergénérationnels des fermes en mettant en place les mesures suivantes : a) que le montant admissible à la déduction pour gain en capital pour biens agricoles soit accru de 500 000 \$ à un million \$ et ce, seulement pour les transactions à la suite desquelles il y aurait maintien de l'exploitation; b) qu'Ottawa étende la règle du roulement des transferts à tous les membres de la famille immédiate âgés de moins de quarante ans; c) que l'on constitue un régime d'Épargne transfert agricole permettant aux producteurs d'accumuler un fonds de retraite à l'abri de l'impôt; d) que les règles du régime d'accession à la propriété soient assouplies afin de permettre aux jeunes producteurs d'obtenir une plus grande part d'une résidence détenue par une société, de même que d'utiliser leurs REER pour faire l'acquisition d'une entreprise agricole e) que le gouvernement fédéral transfère une enveloppe récurrente au gouvernement du Québec [et aux provinces] pour favoriser la relève agricole. **André Bellavance, 11 mai 2006.**

Tournée du Bloc Québécois dans le milieu agricole. Le député André Bellavance a visité plusieurs régions du Québec : Estrie, Centre-du-Québec, Maurice, Québec (Lotbinière-Mégantic, Québec-Nord et Lévis-Bellechasse) et Beauce dans le but de consulter les producteurs sur le terrain à propos des conséquences de la crise des revenus agricoles, et évidemment des solutions envisagées pour y remédier. **Semaine du 22 au 26 mai 2006**

Motion sur les protéines de lait présentée en comité « Que le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire fasse rapport à la Chambre des communes des recommandations suivantes : (1) Que, compte tenu du soutien de tous les partis à la gestion de l'offre, le gouvernement intervienne immédiatement afin de renforcer les mesures de contrôle des importations, qui sont un pilier important de la gestion de l'offre, en limitant les importations de concentrés protéiques de lait et de tout produit conçu spécifiquement pour contourner les règles de la gestion de l'offre. (2) Que le gouvernement adopte un règlement qui classerait tous les concentrés protéiques de lait, quelle que soit leur teneur en protéines, dans la ligne tarifaire 0404, où un contingent tarifaire a été négocié. (3) Que le gouvernement recoure, le cas échéant, à l'article XXVIII du GATT afin de plafonner les importations de concentrés protéiques de lait en engageant immédiatement des négociations avec ses partenaires commerciaux et en modifiant sa liste tarifaire par l'adoption d'une mesure législative au Parlement. **André Bellavance 6 juin 2006.**

Premier rapport du Comité permanent de l'agriculture. Ce premier rapport, présenté à la Chambre le 8 juin 2006, reprend textuellement, en guise de recommandation, la motion du Bloc Québécois sur les concentrés de protéines de lait. Le rapport a été adopté à 154 contre 123, les députés conservateurs étant les seuls à s'y être opposés (avec André Arthur). **13 juin 2006**

Conférence de presse conjointe avec le NPD et le PLC sur le démantèlement de la CCB. À la suite des actions successives et unilatérales du gouvernement de Stephen Harper pour mettre fin au monopole de la Commission canadienne du blé, les trois partis d'opposition ont décidé d'unir leur voix et de dénoncer la façon de faire du gouvernement dans ce dossier. **17 octobre 2006**

Deuxième rapport du Comité permanent de l'Agriculture. Ce deuxième rapport exige la tenue d'un plébiscite afin que les électeurs admissibles puissent se prononcer sur l'avenir de la Commission canadienne du blé. Motion adoptée par la Chambre à 154 contre 121 (les conservateurs étant seuls à s'opposer). **1er novembre 2006**

2007

Le gouvernement consent finalement à utiliser l'article 28 du GATT pour protéger les producteurs laitiers contre l'entrée de protéines laitières au pays. Le Bloc Québécois réclame depuis plusieurs années une telle mesure, et s'est toujours vu refuser toute coopération, se faisant dire que c'était impossible... **9 février 2007**

Treizième rapport du Comité permanent de l'agriculture. Ce treizième rapport inclut les cinq mesures prônées par le Bloc Québécois en matière de relève agricole dans le document rédigé par le Comité sur le nouveau cadre stratégique agricole (CSA II). **Adopté par la Chambre des communes le 6 juin 2007.**

Gestion de l'offre dans le discours du Trône. Le Bloc Québécois a été le seul parti d'opposition à réclamer des mesures en agriculture dans le discours du Trône. Le discours du chef du Bloc Québécois parlait notamment de la gestion de l'offre, en disant que c'est ce système « qui permet à un grand nombre de nos producteurs agricoles de demeurer actifs, d'aménager et d'occuper notre territoire national ». **17 octobre 2007**

Dépôt du projet de loi C-411. Ce projet de loi visait à instaurer des mesures antidumping plus contraignantes afin de lutter contre l'invasion de certaines catégories de produits sur les territoires canadien et québécois. Le projet de loi a été rejeté à 68 contre 184, les députés conservateurs et libéraux s'étant opposés à la mesure (avec André Arthur). **12 décembre 2007**

2008

Débat d'urgence sur l'industrie du bétail. Demandé et obtenu la tenue d'un débat d'urgence sur les effets de la hausse du dollar et du coût des intrants sur l'industrie des filières porcine et bovine au Canada et au Québec. Ce débat d'urgence est à l'origine du projet de loi C-44, présenté par le gouvernement conservateur, et adopté rapidement par la Chambre des communes pour aider ces industries. **13 février 2008**

Conférence de presse conjointe avec le NPD et le PLC sur le démantèlement de la CCB. À la suite des actions successives et unilatérales du gouvernement de Stephen Harper pour mettre fin au monopole de la Commission canadienne du blé, les trois partis d'opposition ont décidé d'unir leur voix et de dénoncer la façon de faire du gouvernement dans ce dossier. La dernière en liste : le projet de loi C-46, qui donne au ministre le pouvoir exclusif de démanteler l'organisation. **27 février 2008**

Septième rapport du Comité permanent de l'agriculture. Le Bloc Québécois a produit un rapport complémentaire au rapport du Comité au sujet de la norme d'origine dans l'étiquetage. Nous avons manifesté l'importance d'une norme obligatoire, en remplacement du processus volontaire déjà en place. **Juin 2008**

Rédaction d'une lettre à Stephen Harper. Lors des négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les groupes de producteurs ont demandé aux différents intervenants de rappeler au premier ministre ses engagements envers la gestion de l'offre. **28 juillet 2008**

1. LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

1.1 Définition et implications du concept

Le concept de souveraineté alimentaire est caractérisé par le droit d'une nation à choisir, de façon responsable (sur les plans économique, écologique, social et éthique), ses orientations agricoles, les politiques qui les définissent et les moyens adéquats pour les mettre en application.

Plusieurs États et organisations économiques considèrent le principe de souveraineté alimentaire comme une mauvaise idée pour le développement et la fluidité du commerce international. Or, tout dépend de l'interprétation retenue du concept de souveraineté.

Sur le site Internet de la coalition « nourrir notre monde », on affirme que le principe de souveraineté alimentaire, tel qu'elle le défend « ne commande pas la fermeture des frontières, mais privilégie la production locale pour la consommation locale ⁸ ». En effet, il ne faut pas confondre souveraineté alimentaire et protectionnisme autarcique. Du moins, le Bloc Québécois ne défend pas cette vision des choses. Le Québec est une nation commerçante et s'en accommode très bien. Or, nous refusons simplement de commercer à n'importe quelles conditions.

L'idée centrale de la souveraineté alimentaire est que les politiques gouvernementales devraient être orientées de manière à ce qu'une nation puisse nourrir sa population à même les ressources de son territoire. De même, plusieurs organisations internationales partagent cet avis :

Selon la FAO, « les gens devraient avoir un accès physique et économique, à tout moment, à une nourriture de qualité adéquate en quantité suffisante pour mener une vie saine et active. Une nourriture est jugée adéquate lorsqu'elle est également culturellement acceptable et elle doit être produite d'une manière écologiquement et socialement durable. Enfin, sa fourniture ne devrait pas entraver la jouissance d'autres droits de l'homme [...] ⁹ ».

Dès sa constitution, l'ONU a consacré le droit à la nourriture non seulement comme un droit individuel, mais aussi, comme une responsabilité collective. C'est ce à quoi le Bloc Québécois se rattachera pour justifier la promotion du concept de souveraineté alimentaire.

Comme si les pays développés étaient forcément obligés de choisir entre une saine gestion des ressources agricoles, un respect des produits, de la terre et du vivant; et quant à la libéralisation des marchés, certains gouvernements s'opposent au principe de souveraineté alimentaire au nom du respect des traités commerciaux déjà signés... Est-ce absolument incompatible? Non!

Or, pour que les échanges commerciaux soient mutuellement profitables, ils doivent d'abord être équitables. Un système commercial qui engendre l'exploitation dans les pays pauvres et le dumping dans les pays riches n'est pas viable. Nous ne pouvons pas accepter un libre-échange qui aurait pour conséquence un nivellement vers le bas.

⁸ http://www.nourrirnotremonde.org/souverainete_alimentaire

⁹ <http://www.fao.org/FOCUS/F/rightfood/right1.htm>

1.2 L'approche du Bloc Québécois

Le Bloc Québécois propose que le gouvernement fédéral favorise la souveraineté alimentaire, notamment :

en appuyant les organisations œuvrant au développement de moyens de mise en marché de proximité et les organismes de mise en marché collective (comme la gestion de l'offre), notamment les coopératives agricoles;

en clarifiant les règles d'étiquetage de façon à éliminer toute ambiguïté quant à l'origine des produits et à leurs composantes;

en encourageant et en aidant les provinces à développer un système de traçabilité irréprochable à l'image de celui du Québec afin de mieux gérer les crises épizootiques, notamment en régionalisant les zones sanitaires de façon responsable et adéquate pour ne pas pénaliser inutilement des producteurs;

en appuyant les démarches du gouvernement du Québec qui déploie un système visant à encadrer les produits du terroir et autres appellations réservées, et en incitant les institutions publiques fédérales à se doter d'une politique d'achat local;

en protégeant adéquatement les frontières commerciales contre les pratiques déloyales qui mettent à risque nos industries agricoles (ex. subventions et dumping de maïs américain);

en exigeant la réciprocité des exigences sur les produits importés de manière à ce que les produits alimentaires étrangers commercialisés au Canada et au Québec soient soumis aux mêmes normes que ceux produits ici;

en défendant et en faisant la promotion de la gestion de l'offre auprès des instances commerciales internationales.

1.3 L'agriculture comme facteur de stabilisation sociale¹⁰

L'agriculture répond à un objectif d'occupation de l'espace et d'aménagement du territoire. On conserve ainsi un équilibre, même fragile, entre la population urbaine et la population rurale. Cette population rurale, pour éviter son exode, doit être en mesure d'offrir des opportunités de subsistance à sa population. Les nombreux emplois que peuvent procurer une industrie agricole forte sont très importants pour la vitalité économique des régions. D'autant plus importants, en fait, puisqu'autrement, les communautés éloignées ne sauraient les offrir.

« On ne se fera pas faire avec l'alimentation ce que nous nous sommes fait faire avec le textile ». Voici le cri du cœur qu'a lancé le ministre de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ) lors des cérémonies d'ouverture de la 12^e édition des Fêtes gourmandes du Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'été dernier. Il est effectivement primordial de préserver l'efficacité des politiques et des mesures destinées à faire face aux situations de crises. Or, au Québec comme ailleurs, l'agriculture est en crise, et c'est notre responsabilité à tous de tendre la main.

¹⁰ <http://www.senat.fr/rap/r02-238/r02-23831.html>

Cet aspect de l'agriculture est d'autant plus important que « l'intensification de l'Agriculture [qui n'a pas été sans conséquences] a été la réponse du milieu agricole aux besoins et aux attentes de la société ¹¹ ». C'est donc pourquoi, plus que jamais, l'agriculture doit devenir ce qu'elle aurait finalement toujours dû être : un pacte entre les producteurs et les consommateurs.

D'ailleurs, la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec (CAAAQ) résumait très bien cette problématique en espérant « rallier une grande majorité de ses concitoyens à la vision qui se dégage du présent rapport grâce à une compréhension partagée d'une agriculture qui puisse nous ressembler, qui soit le reflet de notre histoire et de notre modernité, qui traduise notre différence et qui contribue à notre alimentation et à notre développement. Il s'agit d'un véritable projet collectif »¹².

C'est aussi notre vision des choses : il s'agit d'une responsabilité sociale, voire citoyenne, à laquelle le Bloc Québécois participe aujourd'hui en offrant des pistes de solutions pour redonner au monde rural la place centrale qui lui revient dans notre monde moderne.

2. FAIRE RESPECTER LA NATION QUÉBÉCOISE ET SON MODÈLE AGRICOLE : LA GESTION DE L'OFFRE

Les grandes fermes industrielles exportatrices de l'Ouest ont très chaudement concurrencé les petites et moyennes fermes à productions différenciées du Québec. Le système de gestion de l'offre a été mis à rude épreuve, et le droit de produire a dû être défendu par plusieurs États pour ne pas se faire engloutir par les promoteurs du « libéralisme à tout prix ».

En effet, le Canada, faisant partie du groupe CAIRNS (pays exportateurs pro-libéralisme), devait à la fois défendre les producteurs de céréales et de bœufs de l'Ouest qui souhaitaient obtenir un plus grand accès aux marchés internationaux, en même temps que de n'offrir aucune concession sur l'accès au marché canadien et québécois dans les productions sous gestion de l'offre. Plusieurs pays exportateurs ont critiqué la position du Canada qui voulait, selon eux, le beurre et l'argent du beurre...

L'ancien ministre de l'Agriculture, Chuck Strahl, a laissé entendre que les producteurs agricoles sous gestion de l'offre empêchent le gouvernement de bien défendre les intérêts canadiens à l'OMC et qu'ils devraient envisager des compromis¹³.

Le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan, Bob Bjornerud, a expliqué que la position contradictoire du Canada était due au fait que les productions sous gestion de l'offre voulaient un accès accru aux marchés extérieurs tout en exigeant de ne subir aucune baisse de tarif. Il dit que les premiers ministres de l'Ouest canadien ont rencontré les ambassadeurs à l'OMC pour s'assurer que leur opinion soit connue et défendue à la table des négociations¹⁴.

¹¹ Rapport de la Commission sur l'avenir de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire au Québec, p.12.

¹² Ibid., p.16

¹³ « Nous avons le meilleur négociateur au monde en Steven Verheul, [les autres pays] parlent de changements, et ils [les producteurs sous gestion de l'offre] ne veulent même pas que nous soyons dans la pièce pour parler de changements. C'est la plus stupide tactique que je puisse imaginer [...] Alors, au lieu d'avoir Steve à l'intérieur allant « au bâton » pour eux, il s'assoit à l'extérieur de la pièce parce que tout ce qu'il peut dire c'est : nous refusons d'avoir le moindre changement, car notre secteur de la gestion de l'offre ne peut accepter les moindres changements. 27 mai 2007. Chilliwack Progress.

¹⁴ <http://cgi.bowesonline.com/pedro.php?id=21&x=story&id=412629>.

Cette confrontation a peut-être quelque chose de positif en ce sens que, désormais, la culture agricole du Québec sera vraisemblablement considérée comme différente et unique. Le gouvernement fédéral pensera peut-être, à partir de maintenant, à la nécessité de la protéger, tout comme les autres aspects qui forgent la nation québécoise. Si tel était sa véritable intention, évidemment...

2.1 La mise en marché collective

L'activité agricole québécoise est majoritairement organisée selon les principes de la mise en marché collective. En fait, mis à part l'Ontario, le Québec est le seul territoire dont la majorité des revenus agricoles proviennent de la gestion de l'offre. C'est un enjeu capital pour les agriculteurs de chez nous!

	Régions de l'Atlantique	Québec	Ontario	Ouest du Canada	Canada
Recettes monétaires agricoles (Gestion de l'offre)	457 938	2 423 584	2 438 003	1 901 153	7 249 561
Recettes monétaires agricoles totales	1 373 046	6 198 112	8 862 937	20 449 638	36 883 734
Pourcentage des recettes agricoles relatives à la gestion de l'offre par rapport aux recettes agricoles totales du territoire	33,35 %	39,1 %	27,51 %	9,3 %	19,66 %

Source : Statistique Canada, Recensement agricole 2006.

Ce modèle vise essentiellement à renforcer le pouvoir de négociation des agriculteurs, en se regroupant¹⁵. En effet, non seulement ces derniers doivent-ils faire face à une concurrence mondiale de plus en plus agressive, à la volatilité des prix et à l'instabilité des marchés, mais qui plus est, ils doivent aussi composer avec une concentration, voire une intégration des secteurs québécois de la transformation et de la distribution¹⁶.

Ainsi, malgré ses imperfections, le modèle de gestion de l'offre garde toute sa pertinence. D'autant plus que ce système a le double avantage de procurer des revenus décentés à nos producteurs et de ne pas causer de distorsion dans les marchés mondiaux.

La gestion de l'offre repose sur trois piliers :

on **limite la production**, par un système de quotas (un agriculteur achète le droit de produire et de commercialiser une quantité fixe de produits), pour s'assurer qu'elle couvre toute la demande intérieure sans surproduire afin d'éviter de provoquer une chute des prix.

la production étant limitée aux besoins, on **réglemente les prix** pour éviter les trop grandes fluctuations, ce qui assure aux producteurs un prix relativement stable pour leur produit;

¹⁵ Rapport de la Commission sur l'avenir de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire au Québec, p.29.

¹⁶ Un des plus concentrés au monde selon le rapport Pronovost (p.112).

pour maintenir l'équilibre artificiel établi entre l'offre et la demande, **les frontières sont fermées** par l'imposition de droits élevés à l'importation des volailles, des œufs et des produits laitiers. Ainsi, les produits étrangers ne viennent pas briser l'équilibre.

Le maintien de ces trois piliers est essentiel. Si l'un d'entre eux tombe, le système s'effondre. Depuis des années, les partis fédéralistes fédéraux prétendent appuyer la gestion de l'offre. Pourtant, chaque fois que le système a été attaqué, le gouvernement a contribué à l'affaiblir.

2.1.1 La gestion de l'offre comme outil de promotion de la souveraineté alimentaire

Tout comme en Europe lors de la réforme de la politique agricole commune (PAC) il y a dix ans, la réflexion canadienne et québécoise sur l'orientation de sa politique agricole s'engage parallèlement au déroulement d'un cycle de négociations internationales. Or, le volet agricole de l'OMC présente des particularités qui lui confèrent une place à part, et attisent les sensibilités bien au-delà de ce que représentent, en valeur, les échanges agricoles dans l'ensemble des flux mondiaux¹⁷.

Bref, alors que l'on devrait rechercher une stabilité des prix mondiaux et une concurrence plus saine afin de favoriser le commerce et d'avantager le consommateur, c'est tout le contraire qui est en train de se produire. Les prix des denrées agricoles sont de plus en plus volatiles, et causent de plus en plus de maux de têtes aux producteurs (et aux consommateurs), qui doivent composer avec des problématiques qui, bien malheureusement, les dépassent.

2.1.2 La gestion de l'offre et les problèmes d'accès aux marchés¹⁸

Certains pays étrangers voient d'un mauvais œil la protection des marchés. Ils prétendent en fait que le système de gestion de l'offre limite l'accès au marché canadien et freine le commerce international. Or, une telle affirmation est très erronée lorsque l'on regarde de plus près l'état des relations commerciales internationales et surtout, la part de marché canadienne disponible en vertu des engagements internationaux. Selon le groupe GO5, « environ 10 % de la production agricole mondiale est commercialisée à l'échelle internationale, alors que 90 % est destiné au marché domestique ¹⁹ ».

Effectivement, le système de gestion de l'offre permet la protection de certains marchés et diminue donc, par le fait même, les possibilités de commerce international. Or, tous les pays protègent certains pans de leur économie, et ce dans presque tous les secteurs (culture, agriculture, ressources naturelles...). Dans le cadre de l'Accord de Marrakech, les pays se sont entendus pour offrir un accès minimum aux marchés équivalant à 5 % de la consommation intérieure. Cependant, les pays n'ont pas tous appliqué cette norme, et l'accès aux marchés s'est retrouvé en deçà du niveau de 5 %. En effet, l'accès réel moyen se situerait plutôt aux environs de 2 %.

¹⁷ <http://www.senat.fr/rap/r02-238/r02-23813.html>.

¹⁸ Les informations de cette section sont tirées du site Internet de la Coalition GO5 : <http://www.go5quebec.ca/fr/enjeux.php>.

¹⁹ <http://www.go5quebec.ca/fr/enjeux.php>.

Au Canada, l'accès aux marchés des produits sous gestion de l'offre est plus large que l'accès accordé dans de nombreux autres pays pour n'importe quel secteur. Par exemple, le Canada importe environ 4 % du marché des produits laitiers et plus de 7,5 % de celui de la volaille, alors que les États-Unis ne donnent qu'un accès de 2,75 % pour les produits laitiers et l'Europe qu'un mince 0,5 % pour la volaille ²⁰ ». Donc, pour la plupart de nos produits sous gestion de l'offre, le Canada se soumet aux lignes directrices émises dans le cycle d'Uruguay, alors que plusieurs pays industrialisés n'ont même pas encore accordé l'accès minimum à leurs partenaires commerciaux.

Source : GO5 Québec

Ainsi, l'argument du frein au commerce ne tient pas vraiment la route, puisque le Canada se soumet à la volonté de la communauté internationale, et le commerce international est plutôt entravé par les pays qui n'osent pas encore offrir les 5 % d'accès requis par l'entente-cadre.

Une étude réalisée par les offices nationaux de production sous gestion de l'offre montre que, si tous les pays respectaient une politique de 5 % d'accès minimum, cela permettrait d'augmenter de 80 % en moyenne le volume de produits agricoles et alimentaires qui pourrait se transiger dans le monde sans réel obstacle²¹ :

Augmentation du commerce mondial de certains produits à la suite d'un engagement d'accès réel de 5 % (basé sur la consommation de 1995-1997)	
Produit	Augmentation
Beurre	20,7 %
Fromage	77,5 %
Porc	114,4 %
Volaille	152,1 %
Œufs	50,2 %
Bœuf	91,6 %

Source : Study conducted by the national organizations of the five Canadian commodities under supply management

Le Bloc Québécois exige du gouvernement fédéral qu'il ne fasse aucune nouvelle concession sur le système de gestion de l'offre tant et aussi longtemps que les autres pays n'aient pas atteint un plancher d'accès de 5 % dans les produits mis en cause.

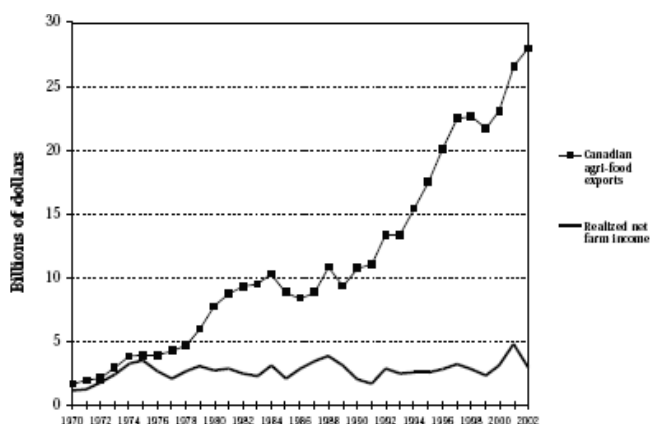
2.1.3 La gestion de l'offre et les flux commerciaux

Le Centre canadien des politiques alternatives a publié une étude qui illustre la transition vers une économie agricole canadienne exportatrice. En effet, selon cette étude, le Canada a quadruplé ses exportations agricoles entre 1989 et 2005.

²⁰ <http://www.go5quebec.ca/fr/enjeux.php>.

²¹ Idem.

Les exportations agricoles canadiennes et le revenu agricole net entre 1970 et 2002



Sources : Statistiques Canada Cat. No.21-603E; AAFC Agri-Food Service « Agri-Food Export Potential for the year 2000 »; AAFC. "Canada's Trade in Agricultural Products", various years including 1988, 1989 and 1990.

On peut tirer la conclusion suivante de ce tableau : il est complètement faux de prétendre que l'ouverture des marchés est nécessairement avantageuse pour les agriculteurs, puisque leurs revenus restent bas malgré une augmentation fulgurante des exportations.

Si les revenus sont plus élevés, c'est en grande partie l'équilibre du rapport de force entre les agriculteurs et les intervenants du marché. Plus les intervenants sont importants et nombreux, moins les agriculteurs peuvent négocier les prix.

Plus le marché est ouvert, plus la compétition est forte, ce qui a pour effet d'exercer une pression à la baisse sur les prix (et sur les normes environnementales et syndicales pour diminuer les coûts de production).

C'est pourquoi le Bloc Québécois recommande que le gouvernement fédéral assure aux producteurs que « les secteurs sous gestion de l'offre ne soient soumis à aucune réduction des tarifs hors contingents, ni à aucune augmentation des contingents tarifaires. Il demande aussi que des mesures soient prises pour permettre de limiter les importations de substances visant à contourner le système de gestion de l'offre, afin que ces secteurs puissent continuer à procurer aux producteurs des revenus du marché justes et équitables aux consommateurs et aux transformateurs et un approvisionnement stable à un prix raisonnable. »

3. ASSURER UNE CERTAINE STABILITÉ DES PRIX DES PRODUITS AGRICOLES ET DES REVENUS DES AGRICULTEURS

3.1 La crise des revenus agricoles

La crise des revenus agricoles est l'une des priorités du Bloc. En effet, le fait que les producteurs agricoles puissent tirer un revenu raisonnable de leur agriculture devrait être une évidence. Mais il semble que ce ne soit pas le cas. L'ancien ministre fédéral de l'Agriculture, Chuck Strahl, avait pourtant démontré une certaine compréhension du problème lors d'une tournée à travers le Canada : « They've been telling me across the country that they don't just want to be a low-cost provider, he said. They want to be part of the profit chain »²².

De plus, le discours du Trône 2006 a confirmé le caractère urgent de la crise du revenu agricole en reconnaissant « les difficultés particulières que connaissent les personnes qui tirent leur subsistance de la terre et des océans [...] »²³. L'accord-cadre du Cadre stratégique agricole II vient à peine d'être signé, il reste à savoir si les programmes proposés sauront être aussi efficaces quand ils seront confrontés à la dure réalité des agriculteurs.

Les problèmes auxquels font face les agriculteurs sont nombreux et les solutions souvent hors de leur portée. L'agriculture, comme entreprise, comporte des caractéristiques économiques distinctes, qui rendent plus difficile son développement comparativement à un autre type d'entreprise, notamment : le caractère inélastique de la demande de certains biens, la nécessité d'une forte capitalisation au départ, la disproportion entre les forces productrices et les forces du marché, et la « fixité de ses ressources²⁴. »

3.1.1 Un réinvestissement majeur s'impose en agriculture

En 2006, le revenu net réalisé par les agriculteurs canadiens est cinq fois inférieur à la moyenne canadienne réalisée l'an dernier (il est passé de 2479 millions de dollars en 2005, à 479 millions en 2006)²⁵. Malgré une légère remontée des revenus agricoles nets réalisés en 2007, on revient de loin! Toujours en 2006, le tiers des exploitants agricoles québécois déclaraient des revenus de travail hors de la ferme (une augmentation de près de 3 % par rapport au recensement de 2001). Au Canada, ce pourcentage augmente à 48 %²⁶!

De plus, la dette agricole au Canada pour 2007 était de 12,3 % supérieure à la moyenne quinquennale précédente (2002-2006)²⁷. En 2007, l'endettement a continué à progresser dans pratiquement toutes les provinces, mais la progression a été plus lente au Québec. L'organisation de la production sous gestion de l'offre l'expliquerait en partie. Or, la gestion de l'offre est peu soutenue par le gouvernement fédéral.

²² The Guardian (Chalottetown), "Farmers want to be part of profit chain, federal minister Strahl says", 16 mars 2006, p. A-3.

²³ <http://pm.gc.ca/fr/media.asp?id=1087>.

²⁴ Mémoire de l'UPA, *L'agriculture : un fleuron du Québec à mettre en valeur*, 16 janvier 2004, p. 9.

²⁵ <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/070528/q070528a.htm>.

²⁶ http://www.statcan.ca/francais/agcensus2006/articles/CMA_f.htm.

²⁷ Statistiques Canada, *Dette agricole en cours – statistiques économiques agricoles*, mai 2008, p. 7.

Le prix des produits agricoles est régi par les lois du marché. Lorsque les prix fluctuent, peu importe la raison de cette fluctuation, les revenus de l'agriculteur empruntent la même tangente. En effet, entre 2001 et 2002, les revenus agricoles ont chuté de 55 %, les ramenant à un niveau inférieur à ce qu'ils étaient il y a 40 ans!

Il faudra se doter de politiques agricoles solides, qui aideront les agriculteurs d'ici à vivre de leur métier, tout en fournissant des produits agricoles de première qualité aux consommateurs.

Afin de limiter les conséquences de ce problème, on doit s'assurer de :

favoriser un meilleur rapport de force entre les agriculteurs et les transformateurs (de même que les différents intervenants du marché) en permettant notamment aux producteurs de se prendre en main et d'intervenir dans chacune des étapes de la production et en favorisant l'établissement de coopération et de système de mise en marché collective (lorsque jugé nécessaire par les producteurs);

mettre en place des programmes complets et flexibles, afin d'éviter la création systématique de programmes ad hoc improvisés;

favoriser le transfert intergénérationnel des fermes afin de limiter l'endettement dès l'acquisition d'une entreprise agricole.

La part du gouvernement fédéral

Dans son rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, Jean Pronovost recommande « *que le gouvernement du Québec [...] réclame du gouvernement fédéral une part adéquate des ressources financières consacrées à ce secteur* ²⁸ ».

L'agriculture n'est pas un secteur comme les autres. D'une part, la production étant soumise aux aléas de la température, les prévisions deviennent impossibles (surtout avec les conséquences des changements climatiques). D'autre part, les différentes maladies qui secouent ou menacent le monde agricole ne font que multiplier les incertitudes (ex. ESB chez les bovins, H5N1 pour la volaille, le syndrome de sevrage postnatal chez les porcs, le nématode à kyste qui affecte les pommes de terre...). Mais ce n'est pas tout! La mondialisation condamne aussi nos agriculteurs à dépendre des politiques agricoles des autres gouvernements (que ce soit en matière d'environnement, de soutien économique, de biosécurité, de respect des travailleurs...). Dans un tel contexte, leur propre gouvernement doit être capable de protéger non seulement leur qualité de vie, mais aussi, la qualité de ce qu'ils produisent!

Effectivement, la baisse des revenus agricoles a été aggravée par les politiques d'Ottawa qui a dramatiquement coupé dans l'aide directe aux agriculteurs depuis dix ans. En fait, mise à part la Nouvelle-Zélande, aucun gouvernement dans un pays industrialisé n'a coupé davantage dans le soutien à l'agriculture que le gouvernement du Canada. Par ailleurs, même si le Québec et le Canada ont dû faire face à plusieurs crises dans le secteur agricole au cours de ces années, la part du budget fédéral consacrée à l'agriculture et à l'agroalimentaire est passée de près de 4 % en 1991-1992 à moins de 2 % en 2005-2006²⁹.

²⁸ CAAAQ, Recommandation 49, p. 242.

²⁹ Mémoire de l'UPA. Avril 2006.

http://www.upa.qc.ca/fra/salle_presse/download.asp?file=/documents/2785/fra/Mémoire_Sombres_perspectives_avril_2006.pdf&idrubrique=68

Pour compenser le désengagement fédéral, les provinces ont dû augmenter leur part des dépenses totales de soutien à l'agriculture et créer des programmes de soutien au revenu plus efficace pour compenser l'inefficacité de ceux élaborés par le gouvernement fédéral. Selon le mémoire de l'UPA³⁰, présenté au Comité permanent de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire en février 2008, les coûts engendrés par les mauvaises politiques fédérales sont de l'ordre de 1 milliard de dollars depuis 2001. La Financière agricole du Québec a donc dû dépenser ce montant supplémentaire pour aider les producteurs québécois à tenir le coup! Elle ne pourra pas le faire indéfiniment...

Les réinvestissements annoncés en 2007 par le gouvernement conservateur sont certes un pas en avant (même s'il est encore insuffisant pour contrer les effets d'endettement des dernières années), mais encore faut-il l'investir à la bonne place! En effet, le gouvernement fédéral a dépensé cet argent dans des programmes que les producteurs ne jugent pas efficaces (ex. PCSRA; Programme canadien d'options pour les familles agricoles³¹).

De plus, il n'a pas versé au Québec sa juste part. Par exemple, à l'occasion de son premier budget (mai 2006), le gouvernement Harper a promis une aide supplémentaire de 2,2 milliards de dollars sur deux ans pour le secteur agricole. Or, le Québec n'a reçu que 6,8 % de cet octroi ponctuel. Il s'agit d'un manque à gagner de plus de 150 millions de dollars³².

C'est pourquoi le Bloc Québécois propose :

d'augmenter graduellement les investissements dans le secteur de l'agriculture, afin que les programmes de soutien au revenu et de gestion des risques du Cadre stratégique agricole II, de même que les programmes de relève soient haussés, à terme, de 2,3 milliards de dollars annuellement à partir de la troisième année.

que soit mise à la disposition du Québec et des provinces une enveloppe budgétaire afin de financer des programmes régionaux. Celle-ci servirait au financement d'une forme de partenariat avec des programmes régionaux de soutien aux revenus ou de programmes axés sur le développement des marchés et de la recherche (Programme Agri-flex, tel que demandé aussi par les producteurs).

3.1.2 Le soutien en agriculture et les subventions

Dans les autres secteurs économiques [autres que l'agriculture], lorsqu'un entrepreneur vend un bien, il le fait en fonction de ses coûts de production. Or, dans le secteur agricole, les subventions étrangères, particulièrement américaines et européennes, font en sorte que les producteurs de ces régions n'ont plus besoin de couvrir leurs coûts de production avec la vente de leurs produits. Comme ils peuvent les vendre en bas du prix coûtant et être compensés par des subventions, les prix mondiaux se sont effondrés.

Dans les pays où l'État subventionne peu l'agriculture, et c'est le cas au Canada, les producteurs vivent une véritable crise. D'où les pressions sur les États-Unis et l'Europe pour qu'ils diminuent, et éventuellement éliminent leurs subventions.

³⁰ UPA. « Prix élevés des intrants auxquels font face les producteurs agricoles canadiens », février 2008.

³¹ Les agriculteurs jugent ce programme paternaliste et humiliant. Il semble conçu expressément pour inciter certaines familles agricoles à quitter l'agriculture : « Comment se sentir rassurés alors que tout ce que propose le ministre fédéral de l'Agriculture, c'est une voie rapide vers la sortie avec son programme Options pour les familles agricoles, lequel incite, entre autres, certaines familles agricoles à quitter l'agriculture ! » Christian Overbeek, président de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec., 9 novembre 2006.

³² Mémoire de l'UPA au comité des Finances, 25 octobre 2006, pp 10 et 11.

3.1.2.1 L'estimation du soutien aux producteurs (ESP)

Les instances internationales, en l'occurrence l'OCDE, ont développé un indice pour tenter de calculer plus concrètement le soutien aux agriculteurs par les différents gouvernements. L'indice est nommé l'estimation du soutien aux producteurs (ESP), et est controversé en raison du fait qu'il est calculé en tenant compte d'un très grand nombre de facteurs, notamment le prix mondial.

L'ESP est un indicateur de la valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles, au départ de l'exploitation, découlant des politiques de soutien à l'agriculture, **quels que soient leur nature, leurs objectifs ou leurs incidences sur la production ou le revenu agricoles**. L'ESP exprimée en pourcentage mesure la fraction des transferts dans les recettes agricoles brutes.

<http://www.oecd.org/dataoecd/63/51/32034466.pdf>

Ce qui fait en sorte que, par exemple, sous gestion de l'offre, les prix intérieurs sont supérieurs au prix mondiaux, alors le Canada est considéré comme un pays subventionnant son agriculture. À l'inverse, si un pays subventionne son agriculture et que cela cause une distorsion sur le prix mondial (comme c'est le cas aux États-Unis pour le maïs), cet aspect du calcul déterminera qu'il subventionne moins son agriculture.

Aussi, la variation du niveau total des transferts exprimé en une monnaie unique sera fonction à la fois de la variation du niveau des transferts mesurés dans chaque monnaie nationale et des fluctuations des taux de change. Ce qui pourrait fausser les résultats³³.

Estimation du soutien aux agriculteurs³⁴

	MM\$ (US)	% du PIB	\$ US / Habitant
Canada	5,7 G \$	0,7 %	181 \$
États-Unis	46,5 G \$	0,9 %	454 \$
Japon	48,7 G \$	1,3 %	n/d
U.-E. (15)	133,4 G \$	1,2 %	327 \$

Source : OCDE, 2004

Cependant, malgré les limites que l'on connaît à cet indice, la plupart des analystes utilisent (par ignorance ou par démagogie) les chiffres bruts et font dire aux chiffres ce qu'il leur convient bien de leur faire dire... L'ESP est un indicateur et doit être utilisé comme tel. Il ne devrait pas servir à établir des constats rigides.

En effet, selon une étude de l'Institut national de l'étude agronomique d'Europe, cette mauvaise utilisation de l'indice ESB viendrait de la perversion de sa nature première, qui était de définir « la perte de valeur ajoutée que subiraient les producteurs agricoles si leur politique

³³ <http://www.agpb.fr/fr/dossier/aide/20050708.asp?print=true>. Selon les estimations, le niveau des transferts aux producteurs mesuré par l'ESP en \$ US a progressé de 12 %, puisqu'il est passé de 230 G \$ US en 2002 à 257 G \$ US en 2003. Mesurée en euros, la valeur des transferts a diminué de 6 %, passant de 244 G \$ d'EUR à 229 G d'EUR³³. Ainsi, pour contourner ce problème, seul l'ESP exprimé en pourcentage, puisque l'on calcule les mêmes facteurs au dénominateur et au numérateur.

³⁴ Ces chiffres proviennent du calcul d'équivalence de subvention à la production (ESP) de l'OCDE. Ils offrent un indice approximatif, et doit se jumeler avec l'analyse des politiques gouvernementales du pays en question afin de tirer une conclusion nette des subventions octroyées. Doyon, M., Paillat, N. et D.-M. Gouin, *Analyse critique du concept d'équivalent subvention à la production dans le secteur laitier (ESP lait)*, GRÉPA, 2002 et [http://72.14.205.104/search?q=cache:EUdUtwlO7h4J:agregon.mcgill.ca/courses/430/doc/reponse.doc+calcul+de+l%E2%80%99%C3%A9quivalent+subvention+%C3%A0+la+production+\(ESP\)&hl=fr&ct=clnk&cd=6&gl=ca](http://72.14.205.104/search?q=cache:EUdUtwlO7h4J:agregon.mcgill.ca/courses/430/doc/reponse.doc+calcul+de+l%E2%80%99%C3%A9quivalent+subvention+%C3%A0+la+production+(ESP)&hl=fr&ct=clnk&cd=6&gl=ca).

agricole devait être supprimée alors que seule une modélisation peut éventuellement apporter une telle information³⁵ ». Cette étude explique notamment que les limites de l'indice ESP ont fait les frais de virulentes critiques, et que plusieurs scientifiques se sont penchés sur la question, et concluait qu'il n'y a pas une relation forcément positive entre les montants des ESP et les impacts des politiques agricoles sur la diminution des prix mondiaux, justement à cause de l'hétérogénéité des mesures prises en compte dans l'élaboration des ESP (voir par exemple, Hertel, 1989 et 1990).

De même, pendant les récentes négociations à l'OMC, l'argument de l'ESP a souvent été utilisé pour tenter de discréditer certaines pratiques agricoles. Or, le directeur de l'agriculture à l'OCDE lui-même a répondu à ces affirmations en disant chaque fois « qu'il est clairement reconnu que les ESP ne sont pas une mesure des effets des politiques agricoles, mais plutôt une mesure de l'effort des gouvernements respectifs pour soutenir leur secteur agricole ³⁶ ».

Ainsi, il est possible de dire, avec l'ESP, que les gouvernements donnent un certain niveau de subventions à leur agriculture, mais comme l'indice ne peut pas établir l'effet de ces politiques et de ces mesures sur les prix mondiaux et sur l'équité du système commercial agricole international, il n'est pas un facteur adéquat pour mesurer l'efficacité d'une politique agricole ou d'un mode de production.

3.1.2.2 Le jeu des boîtes

Il a été dit précédemment que l'indice ESP calculait plusieurs facteurs pour établir le niveau de subvention à l'agriculture. Chacun de ses facteurs est classé dans une catégorie en fonction du fait qu'elle cause peu ou beaucoup de distorsions sur les marchés mondiaux. Ces catégories sont appelées des boîtes.

Elles sont classées selon un ordre de couleur : vert, bleu, orange, ambré et rouge. On pourrait faire l'analogie avec un feu de circulation : vert (permis), jaune ou orange (on limite le plus possible) et rouge (interdit). Les catégories intermédiaires représentent tout simplement un niveau plus sensible de subventions, mais les catégories de base sont davantage utilisées.

La boîte verte

Une catégorie de subvention qui ne cause aucune distorsion sur les marchés internationaux, ou alors qui n'affecte aucunement le prix des produits une fois sur le marché mondial. On pourrait mettre aussi dans cette catégorie les subventions d'aide en cas de catastrophe.

La boîte jaune

Une catégorie de subvention qui a un effet sur le prix international, mais qui n'est pas une subvention directe à l'exportation. Par exemple, des subventions que des producteurs reçoivent pour produire, mais qui leur permet de vendre en bas du prix coûtant.

La boîte rouge

Ce type de subvention a été aboli lors de la signature, en 1994, de l'Accord du cycle d'Uruguay. On pouvait retrouver, dans cette catégorie, des subventions directes à

³⁵ <http://w3.rennes.inra.fr/economie/pdf/WP06-04.pdf>.

³⁶ *Ibid.* p. 8.

l'exportation. Par exemple, si les pertes relatives à une hausse du prix mondiale sont assumées par le gouvernement pour une entreprise quelconque.

Le problème avec ces catégories, c'est que les critères sont vagues, ce qui permet aux gouvernements de définir théoriquement des politiques « jaunes », mais qui, empiriquement, devraient être considérées comme « rouges ». L'exemple du dumping de maïs américain au Canada est excellent. De plus, la contestation d'un programme ou d'une mesure par le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) ou par l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC est tellement longue que le gouvernement défendeur a le temps de modifier « théoriquement » les critères en litiges pour les rendre légaux. On l'a vu avec le conflit du bois d'œuvre...

Les Européens, par contre, ont développé une approche très intéressante. En effet, les gouvernements offrent des subventions aux agriculteurs, mais en ce qui a trait à leurs fonctions non agricoles (entretien des chemins, entretien des berges, occupation du territoire, reboisement, etc.). Puisque ces subventions n'ont rien à voir avec l'agriculture comme telle, elles sont « vertes ».

C'est pourquoi les Américains souhaitent, lors des dernières négociations à l'OMC, que l'on plafonne le nombre de subventions pouvant être incluses dans la boîte verte. Les Européens, pour leur part, voulaient faire la même chose pour les subventions de la boîte jaune. Mais peu importe ce débat, la multifonctionnalité de l'agriculture est un concept intéressant qui vaut la peine d'être étudié. Il cadre parfaitement avec les objectifs québécois de développement régional, de même qu'avec les objectifs relatifs à la souveraineté alimentaire.

Le Bloc Québécois propose d'étudier la faisabilité d'exploiter davantage le concept de multifonctionnalité dans la conception et l'application des politiques agricoles.

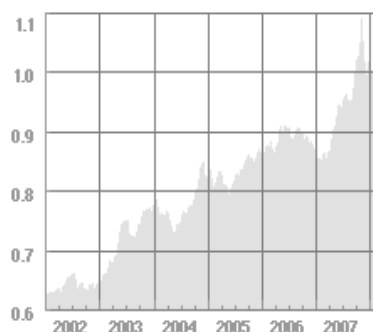
3.2 La hausse de la valeur du dollar et des coûts globaux de l'énergie

« Le vif essor enregistré [de la croissance économique mondiale] ces dernières années a eu plusieurs incidences importantes pour le Canada. Il a poussé à la hausse les prix d'un grand nombre de matières premières que nous exportons — dont le pétrole et le gaz naturel —, ce qui a entraîné de fortes augmentations de nos termes de l'échange et une élévation correspondante de la valeur externe de notre monnaie ³⁷ ».

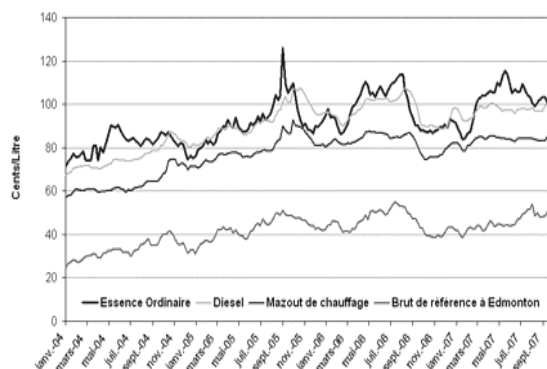
Dans ce contexte, la hausse du dollar a plusieurs conséquences néfastes sur le commerce agricole d'ici. En effet, notre devise s'étant appréciée de près de 30 % par rapport à la devise américaine au cours des dernières années, elle a grandement affecté la productivité du secteur, les revenus agricoles (en diminuant les parts de marchés en exportation et en augmentant les coûts de productions).

³⁷ <http://www.bankofcanada.ca/fr/discours/2007/sp07-1f.html>.

Cours du dollar canadien par rapport au dollar américain 2002-2007



Prix de l'essence, du diesel, du mazout à chauffage et du pétrole brut 2004-2007



Sources : <http://www.banqueducanada.ca/fr/graphs/devise.html#us> et http://www.fuelfocus.nrcan.gc.ca/reports/2007-11/prices_f.cfm

De surcroît, l'attrait des produits étrangers à prix moindre pour les distributeurs réduit l'accessibilité de nos produits sur notre marché intérieur et à l'étranger (effet de substitution). En effet, les pays qui achètent nos produits perdent beaucoup de pouvoir d'achat lorsque notre dollar s'apprécie.

Selon une étude américaine, lorsque la valeur du dollar canadien s'apprécie de 1 %, le volume des exportations vers les États-Unis diminue, ce qui signifie, pour les producteurs agricoles québécois, une perte à court terme de 1,5 milliard de dollars en valeur d'exportation, et plus de 4 milliards de dollars à long terme!³⁸. Selon l'UPA, seulement pour les éleveurs de porcs québécois (nos plus grands exportateurs), la hausse du dollar représente un manque à gagner de presque 200 millions de dollars, seulement pour l'année 2007³⁹.

L'augmentation du prix du pétrole crée donc inévitablement une forte pression à la hausse sur les coûts de transports, les coûts d'énergie, de même que sur le coût des intrants (souvent fabriqués à base de pétrole). Ainsi, l'énergie est probablement l'un des coûts les plus importants et les plus volatiles que doivent supporter les agriculteurs.

³⁸ Mina Kim, Guedae Cho et Won W. Koo, « Does exchange rate matter to agricultural bilateral trade between the United States and Canada? », Université du Dakota du Nord, juin 2002.

³⁹ *Ibid.* p. 11 (au Canada, la perte dans le secteur porcin pour 2007 est évaluée à 600 millions de dollars).

Le fonctionnement de la machinerie, le transport, l'entretien des bâtiments et le chauffage font en sorte qu'un agriculteur consomme évidemment beaucoup plus d'énergie (et surtout plus de carburant) qu'un citoyen moyen.

**Profil de consommation de l'énergie en milieu agricole au Québec
(en M\$)**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005P	2006P
Électricité	111 562	114 128	114 326	114 356	116 643	121 425	122 882	125 340
Combustibles de chauffage	41 862	53 330	62 396	53 539	67 991	67 991	70 963	71 946
Carburants	121 763	156 399	162 655	154 522	163 794	190 328	224 679	240 517
Total dépenses énergétiques	275 187	323 857	339 377	322 417	348 428	379 744	418 525	437 802

Source : Statistique Canada, Dépenses d'exploitation agricoles et frais d'amortissement, catalogue no 21-012, mai 2005 - Prévisions 2005-2006: DREPA

Cette consommation d'énergie est indispensable, mais elle a un prix. Un coût financier, bien naturellement, mais aussi un coût environnemental. Il n'est pas évident, pour les agriculteurs, de réduire leur dépendance au carburant. D'une part, parce que les alternatives ne sont pas encore tout à fait au point, et d'autre part, parce que celles qui sont disponibles (l'énergie éolienne et l'énergie solaire, par exemple), ne sont pas toujours aussi efficaces).

Dans un tel contexte, l'intervention doit se faire à plusieurs niveaux, la sensibilisation, la prévention et le développement. C'est pourquoi le Bloc Québécois a développé une stratégie pour sortir le Québec de sa dépendance au pétrole, en plus d'avoir obtenu la tenue d'un débat d'urgence sur les causes et les conséquences de la hausse du coût des intrants sur les secteurs bovin et porcin (13 février 2007).

Malgré tout, il a fallu un rapport de comité unanime (demandant une aide d'urgence et des mesures à plus long terme pour le secteur agricole) et ce débat d'urgence, pour faire bouger le gouvernement sur cet enjeu. En effet, à peine deux semaines plus tard, le gouvernement fédéral déposait en Chambre le projet de loi C-44, dont « les modifications proposées auraient pour effet d'élargir l'accessibilité au programme de paiements anticipés pour les éleveurs aux prises avec des problèmes de liquidités de courte durée au Canada ⁴⁰ ».

Le Bloc Québécois a évidemment voté en faveur de C-44 et a aussi donné son accord afin que l'adoption du projet de loi soit accélérée. Ainsi, les producteurs ont pu recevoir l'aide plus rapidement.

Au moment où l'environnement devient un enjeu prioritaire et où le prix de l'énergie a des impacts marqués sur les économies des États, toutes les sources d'énergies ne sont pas égales. En effet, l'instabilité des prix du pétrole heurte l'industrie agricole québécoise. L'OCDE estime que la difficulté des entreprises de prévoir leurs coûts de production entraîne une baisse marquée des investissements dans le secteur manufacturier, variant de 0,4 à 2,3 % selon le secteur pour chaque hausse de 10 % dans les prévisions du prix du pétrole.

⁴⁰ Canevas du Bloc Québécois au sujet du projet de loi C-44.

Ainsi, pendant que l'industrie des hydrocarbures nage dans les profits et que le gouvernement fédéral persiste à lui offrir un régime fiscal démesurément avantageux, les producteurs agricoles, eux, subissent la pression de la volatilité du coût des intrants, et de la hausse de leurs coûts de fonctionnement [qui sont déjà très élevés par ailleurs]...

Selon des estimations, les agriculteurs pourraient avoir à absorber, au Québec seulement, plus de 60 millions de dollars en nouveaux frais d'énergie. Au Canada, ce chiffre augmente à environ 375 millions de dollars supplémentaires! Le gouvernement doit donc aider, au moins temporairement, à hauteur de ce montant.

Le Bloc Québécois propose donc l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable équivalant à 10 % des revenus provenant de l'exploitation agricole; avec un maximum d'environ 1500 \$.

4. ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA SALUBRITÉ ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE

4.1 L'ouverture des frontières? Oui, mais pas à n'importe quelle condition

L'ouverture au commerce et la création de règles internationales pour contrer le protectionnisme et protéger les investissements sont de bonnes choses auxquelles le Bloc Québécois adhère. Cela ne signifie pas que les règles commerciales doivent avoir préséance sur le bien commun et la capacité des États à redistribuer la richesse, à protéger l'environnement et la culture et assurer à leurs citoyens des services publics fondamentaux.

Longtemps, la politique commerciale canadienne n'a visé qu'à accroître l'accès aux marchés étrangers. De ce point de vue, elle a été un grand succès. Aujourd'hui, la majorité des produits, représentant plus de 80 % du commerce mondial, circulent librement. Mais nous sommes maintenant à même de constater certains effets pervers de cette libéralisation débridée : pressions extrêmes sur notre industrie, délocalisations au rabais, accords commerciaux qui sont autant d'encouragements à aller exploiter les populations et l'environnement dans les pays en développement. L'environnement commercial a changé ces dernières années et, en ce qui concerne le Québec, ce n'est pas pour le mieux.

Le Bloc Québécois :

propose un changement dans les priorités commerciales du Canada. Après la libéralisation des échanges, le Canada doit maintenant se concentrer sur l'établissement de règles permettant des échanges plus équitables.

presse le gouvernement fédéral de réviser ses positions dans les négociations commerciales pour faire en sorte d'inclure dans les accords commerciaux des clauses prévoyant le respect de standards internationaux en termes de droit du travail, de respect des droits de la personne et de l'environnement.

4.2 La sûreté alimentaire

À l'heure actuelle, la mondialisation se développe d'une façon inéquitable, en ce sens que les pays qui font des échanges entre eux ne respectent pas les mêmes normes (environnementales, sociales, de travail...). L'absence de règles minimales en matière d'environnement ou de normes du travail dans les accords commerciaux exerce une pression énorme sur nos industries,

particulièrement nos industries traditionnelles. Il leur est très difficile de concurrencer des produits fabriqués au mépris des règles les plus élémentaires des droits sociaux. Si un pays veut profiter des avantages du libre-échange, il doit en contrepartie accepter un certain nombre de règles de base.

4.2.1 L'étiquetage adéquat de la provenance des aliments

En octobre 2007, à la suite de plusieurs rappels d'aliments provenant des États-Unis, des études ont démontré l'inefficacité de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) à protéger le marché canadien de produits importés insalubres. Ce dernier a donc annoncé, dans le discours du Trône suivant, son *Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation* dans lequel il dit vouloir « examiner ses politiques actuelles liées à l'étiquetage volontaire "Fabriqué au Canada / Produit au Canada" ».

À l'heure actuelle, pour être un « produit du Canada », il faut simplement que 51 % de la valeur ajoutée du produit (incluant le coût de la main-d'œuvre, l'emballage, etc.) soit dépensée au Canada, et que la dernière transformation substantielle du produit brut y soit aussi effectuée.

Le plan du parti conservateur crée deux expressions : « produit du Canada » et « fabriqué au Canada ». Le premier est utilisé quand les ingrédients principaux sont presque entièrement de provenance canadienne. Mais le second est une espèce de terme fourre-tout par lequel on peut classer pratiquement tous les autres produits.

Le problème en fait, c'est que cette réglementation n'est pas obligatoire. Donc, les importateurs auront désormais le choix d'étiqueter leur marchandise avec le terme « produit du Canada », « fabriqué au Canada » ou alors, de ne simplement rien indiquer du tout ! Effectivement, puisque minimalement, les lois canadiennes permettent d'inscrire sur l'étiquette uniquement les coordonnées de l'entreprise pour laquelle le produit est importé. Les consommateurs se retrouveront donc à avoir moins d'informations qu'avant !

Le Bloc Québécois croit que la priorité devrait être mise sur des règles obligatoires d'étiquetage au lieu de maintenir le système actuel de normes volontaires qui risque d'avoir plus d'impacts négatifs que les règles qu'il a modifiées !

4.2.2 Le double mandat de l'Agence canadienne d'inspection des aliments

Dans un rapport datant déjà de 1999, un des reproches formulés par le vérificateur général à l'endroit de l'ACIA était qu'il manquait 500 inspecteurs pour faire le travail d'inspection. Déjà, à cette époque, l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, critiquait l'ACIA dans la mesure où elle devait remplir trois missions contradictoires : l'accès au marché, la salubrité des aliments et la protection des consommateurs.

Une des préoccupations fréquemment soulevées sur la réglementation des aliments au Québec et au Canada a trait à la question de l'indépendance, de l'objectivité et de la transparence de la science relativement à l'évaluation des technologies. En effet, les protocoles de commerce international, ainsi que les pratiques nationales de réglementation, reposent sur l'objectivité et la fiabilité manifestes de la science en ce qui concerne l'évaluation et la gestion des risques associés à la biotechnologie alimentaire. L'utilisation de pratiques venant compromettre cette objectivité et cette fiabilité diminue grandement la confiance du public à l'égard du processus de réglementation.

Le préambule de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments* révèle le problème fondamental de l'Agence : elle a deux missions contradictoires – l'accès au marché, et la salubrité des aliments et la protection des consommateurs⁴¹.

Ainsi, le Bloc Québécois exige du gouvernement fédéral qu'il révise le rôle de l'ACIA, notamment dans le but de clarifier les conséquences possibles de son double mandat.

4.2.3 La privatisation du service d'inspection des aliments

Le 1^{er} avril 2008, plusieurs articles de journaux ont révélé que « l'ACIA inspectait à peine 2 à 5 % de la marchandise alimentaire, mais que ce faible pourcentage représentait près de 98 % des risques »⁴². Ces affirmations ont eu le mérite d'ouvrir le débat sur les déficiences du système de traçabilité de l'ACIA et sur la réglementation concernant l'étiquetage et l'inspection des aliments.

Le 13 mai dernier, un employé au siège social de l'ACIA est tombé par hasard, sur un document numérisé classé « confidentiel », et qui concernait l'éventuelle réorganisation de l'ACIA. Il y serait notamment question de diminuer le nombre d'inspections alimentaires faites par l'agence et d'offrir un rôle accru à l'industrie dans ce domaine, afin de réduire de 5 % son budget d'exploitation. L'employé a fait parvenir le document à son syndicat, et l'ACIA l'a congédié le 4 juillet suivant !

4.2.3.1 La listériose

Les derniers événements reliés à l'éclosion de nombreux cas de listériose sont d'autant plus inquiétants qu'ils font suite à l'implantation d'un projet-pilote gouvernemental sur l'autorégulation de l'industrie dans le domaine de l'inspection des aliments.

Le quotidien *Globe and Mail* révélait, le 27 août dernier, que l'ACIA avait déjà entrepris de laisser l'industrie faire ses propres tests, et ce, depuis le 31 mars 2008. Pourtant, les autorités fédérales avaient assuré la population que l'usine *Maple Leaf* de Toronto, qui semble être la source de l'éclosion, était continuellement inspectée par les employés de l'agence. Depuis cette révélation, plusieurs employés ont affirmé qu'il y a une baisse marquée du nombre d'inspecteurs dans les usines régies par le nouveau projet-pilote, et que le rôle de ces derniers est devenu presque accessoire. Ce que le gouvernement a catégoriquement nié.

Le lendemain même de la sortie des employés, le gouvernement conservateur, pris au piège, a fait volte-face et a finalement admis qu'il avait sous-évalué le temps de travail de bureau des inspecteurs fédéraux. Ainsi, non seulement le gouvernement n'a pas été transparent dans sa façon de mener à terme son projet de déréglementation, mais qui plus est, il a mis la santé de la population en danger, ce qui est complètement irresponsable !

Le Bloc Québécois exige que le gouvernement rejette l'idée de laisser l'industrie gérer complètement l'inspection des aliments. Il entérine de même les propositions de plusieurs syndicats et groupes de professionnels, producteurs et consommateurs qui souhaitent voir adopter les mesures suivantes :

⁴¹ <http://lois.justice.gc.ca/fr/showdoc/cs/C-16.5//fr?page=1>

⁴² Stéphanie Bérubé, *La Presse*, « Votre assiette est-elle sûre », 1^{er} avril 2008

Création de 1000 nouveaux postes d'inspecteurs et de vétérinaires afin d'assurer le respect de la réglementation ;

Élimination des obstacles qui empêchent le personnel d'inspection de prendre des mesures immédiates lorsqu'ils constatent un danger potentiel pour la santé publique dans les établissements inspectés;

Divulgaration des rapports de vérification.

Par-dessus tout, cependant, le Bloc Québécois souhaite modifier la législation canadienne afin qu'en attendant la divulgation d'un plan d'urgence efficace, l'agence doive absolument partager les informations avec toutes les agences provinciales aussitôt que des cas de maladies à déclarations obligatoires sont signalés simultanément dans plus qu'une province.

4.2.4 Harmonisation des règles sur le travail, l'environnement et les pesticides⁴³

L'agriculture, comme le secteur du meuble ou du textile, ne pourra pas éviter de faire face aux problèmes engendrés par la mondialisation : pertes de marché, chute des prix, compétition féroce et délocalisation des usines. Or, si le gouvernement n'a pas nécessairement le pouvoir de freiner le processus, il peut au moins tenter de protéger nos acquis (normes sociales et environnementales élevées et un produit irréprochable).

En effet, le Canada s'est doté de règles très sévères afin de protéger la santé des citoyens et d'améliorer la santé des aliments. Mais qu'advient-il de ce noble mandat, lorsque les autorités permettent l'importation de produits qui ne répondent pas à ces mêmes critères ? L'argument massue des industriels est de dire que l'importation coûte 25 % moins cher que l'utilisation de produits locaux... Mais moins cher pour qui ? Aujourd'hui, un pot de cornichons coûte en moyenne 2,19 \$, alors qu'il coûtait 1,99 \$ lorsqu'il était rempli de concombres québécois il y a quelques années. De ce montant, les producteurs québécois font 0,125 \$ le pot. Il y a matière à réfléchir.

Les producteurs d'ici doivent lutter contre l'iniquité des pratiques et la non-harmonisation des normes. Ils ont l'impression de se battre dans un milieu qui n'est pas à armes égales.

En effet, les armes sont loin d'être égales :

	Normes environnementales	Normes salariales
Inde	2e pays producteur de pesticides au monde. Eau pompée dans des nappes phréatiques contaminées. 50 % des produits contiendraient une contamination quelconque.	Salaire quotidien moyen de 4 \$.
Canada	Inspection hebdomadaire des champs et contrôle sévère de la qualité. Contrôle sévère des pesticides, et production biologique.	Salaire quotidien moyen de 65 \$.

⁴³ Les faits (et non les demandes) contenus dans la section 2.4 ont été tirés du documentaire de *La semaine verte*, « La bataille des cornichons », diffusée le 26 mars 2006.

Le gouvernement fédéral a, encore une fois, la possibilité d'agir, mais ne s'en prévaut pas.

Le Bloc Québécois, pour sa part, lui demande :
d'être plus sévère avec l'ACIA, afin de la forcer à appliquer les mêmes normes avec les produits qui entrent au pays. En effet, les normes canadiennes n'exigent pas une absence totale de résidus (comme aux États-Unis, par exemple).
de favoriser, par des politiques de sensibilisation et des transferts aux provinces, l'achat de produits locaux, et l'établissement d'un meilleur contact entre le producteur et le consommateur.

5. ACQUISITION ET TRANSFERT DES FERMES : RELÈVE ET MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

5.1 Les particularités de la main-d'œuvre agricole

Les agriculteurs et leurs employés ont des emplois aux caractéristiques particulières :
Les agriculteurs sont souvent des travailleurs autonomes ;
Les agriculteurs travaillent souvent sur des fermes familiales ;
Les autres employés sont, pour leur part, travailleurs saisonniers ;
Certains sont des travailleurs étrangers.

Ainsi, le régime fiscal est mal conçu pour ces types de travailleurs. Les ressources financières que tire le gouvernement fédéral des impôts, des taxes et des cotisations sociales des Québécois doivent servir le bien commun et contribuer à la redistribution de la richesse. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas : ils n'ont pas accès à certains avantages auxquels des travailleurs plus typiques ont droit.

5.1.1 Travailleurs agricoles saisonniers étrangers

La demande pour des travailleurs étrangers est liée directement à l'augmentation des exportations agricoles canadiennes, et à la baisse marquée du nombre de travailleurs locaux prêts à faire face aux conditions de travail difficiles qu'exigent souvent les semences et la récolte. La demande est telle que selon l'Institut Nord-Sud, les travailleurs étrangers représentaient, en 2000, environ 18 % de l'ensemble de la main-d'œuvre en horticulture au Canada, et près de 53 % des emplois dans les secteurs qui ont recours au Programme des travailleurs saisonniers agricoles du Canada⁴⁴.

Le Canada reçoit chaque année environ 18 à 19 000 travailleurs agricoles, majoritairement des Mexicains⁴⁵. Au cours de l'année 2003, les entreprises agricoles du Québec ont engagé plus de 3000 Sud-Américains pour travailler aux récoltes. Selon United Farm Workers of America (UFWA), Ottawa percevait, en 2000, 11 M\$ en cotisations à l'assurance-emploi auprès de travailleurs saisonniers étrangers, alors que ces employés n'ont pas droit aux prestations, puisqu'ils ne sont pas disponibles au travail en hiver.

⁴⁴ Institut Nord-Sud, Les travailleurs migrants au Canada : une revue du Programme des travailleurs saisonniers agricoles du Canada, 2006. p.3

⁴⁵ Institut Nord-Sud, Les travailleurs migrants au Canada : une revue du Programme des travailleurs saisonniers agricoles du Canada, 2006. p.2

Le Bloc Québécois propose que l'on modifie la Loi sur l'assurance-emploi afin que les ouvriers agricoles étrangers soient exemptés des cotisations à l'assurance-emploi comme l'a recommandé le Comité des ressources humaines en février 2005.

5.1.2 Travailleurs ayant un lien de parenté avec le propriétaire de l'entreprise

La Loi sur l'assurance-emploi stipule qu'un emploi n'est pas assurable si l'employeur et l'employé ont un lien de dépendance l'un envers l'autre. Le ministre de RHDC a cependant un pouvoir discrétionnaire qui lui permet de traiter l'emploi d'une personne apparentée comme un emploi assurable si le prestataire peut démontrer, « compte tenu de toutes les circonstances », que le contrat de travail conclu était à peu près semblable à ce qu'il aurait été s'il n'y avait pas de lien de dépendance. Malgré ce pouvoir discrétionnaire, l'application de la loi demeure sévère en pratique. La loi est construite de façon à faire porter sur les prestataires le fardeau de la preuve.

Le Bloc Québécois :

croit que la loi accomplirait mieux son objectif de prévention de la fraude si elle se concentrait sur les caractéristiques du contrat d'emploi plutôt que sur la nature des rapports personnels entre les parties.

propose que l'on modifie la loi pour que l'emploi par une personne apparentée ne soit pas présumé non assurable.

5.2 La relève agricole

Au Québec, le revenu des producteurs ne croît pas au même rythme que la taille des fermes, ce qui provoque un effet d'endettement. Jumelé au vieillissement de la population agricole, à l'aide gouvernementale insuffisante, le coût associé à la prise de possession d'une ferme (achetée ou transmise) freine considérablement la relève agricole. L'endettement des producteurs est tel que ces derniers n'ont accès à aucun véritable levier économique pour permettre une transmission adéquate de leur ferme familiale.

C'est pour cette raison que le Bloc Québécois et l'UPA Côte-du-Sud ont organisé un colloque sur la relève agricole en janvier 2005. Ce colloque a mené à la formulation de cinq propositions afin de favoriser l'établissement de la relève agricole au Québec : des recommandations qui reposent sur l'amélioration de la fiscalité, l'encouragement à l'épargne et la concertation.

D'ailleurs, grâce aux actions du Bloc Québécois, ces propositions font désormais partie des recommandations formulées en juin 2007 par le Comité permanent de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire au gouvernement canadien.

5.2.1 Aider l'agriculteur à acquérir une entreprise agricole ou à la transférer

Dans le domaine agricole comme dans les autres domaines liés aux ressources, les progrès technologiques ont entraîné des pertes d'emplois. Des suites de ce virage vers la productivité, le nombre de fermes est passé de 123 000 à 34 000 au Québec entre 1956 et 2001. Sans que la

production agricole ne diminue, la superficie des terres cultivées est passée de 6,5 à 2,9 millions d'hectares. Comme ailleurs dans le secteur des ressources, les producteurs les moins productifs ont abandonné la production. La production s'est concentrée sur les terres les plus fertiles, au détriment des régions périphériques.

Tout comme l'industrie minière, l'agriculture est soumise aux aléas des cours du marché mondial. Ainsi, ceux dont la valeur de la production est liée au marché mondial, comme les producteurs de grain, ont vu leurs revenus s'effondrer avec chute des prix occasionnée par les subventions agricoles étrangères. Ils vivent une véritable crise de revenu qui laisse planer le spectre d'une vague d'abandons de fermes. Crise qui s'estompe momentanément avec une hausse des prix des céréales due principalement à la très forte demande pour la fabrication des biocarburants.

Tout comme l'industrie forestière, l'agriculture est à la merci des conflits commerciaux, comme en témoignent la crise de la vache folle et la perte constante de marché des producteurs laitiers due à l'entrée massive de substances laitières modifiées sur le territoire.

En fait, ceux qui s'en sortent le mieux sont les producteurs sous gestion de l'offre, lesquels sont à l'abri de la concurrence étrangère, mais la tendance à la mondialisation qui bouscule l'ensemble de l'économie exerce une pression terrible sur eux et les négociations en à l'OMC (qui menacent de reprendre) sont comme une épée de Damoclès au-dessus de leur tête. Et toute cette instabilité se produit au moment où les producteurs agricoles sont aux prises avec un endettement record qui les rend particulièrement fragiles. Bref, le monde agricole est soumis à un grand stress.

5.2.1.1 Acquérir une entreprise agricole malgré la nécessité d'investissement de départ

En effet, démarrer une entreprise agricole requiert énormément d'investissements de départ : équipement, machinerie, animaux, quotas (s'il y a lieu). Cela fait en sorte que plusieurs personnes hésitent à se lancer en affaires ou même à reprendre la ferme familiale, qui doit souvent être modernisée.

Dans un mémoire présenté au ministre québécois des Finances, l'Union des producteurs agricoles estime à 10 fois supérieures, le montant de capitalisation nécessaire à l'agriculteur, par rapport à un autre entrepreneur.

Actifs nécessaires par dollar de vente

Secteur	Montant
Agriculture	5,37 \$
Exploitation forestière	0,93 \$
Textile	0,72 \$
Transport	0,43 \$
Commerce en gros	0,25 \$

Source : Statistique Canada, *Statistiques financières des sociétés industrielles* (catalogue 61 - 003)

Le Bloc Québécois propose d'augmenter le bénéfice de transférer une ferme plutôt que la démanteler. Il s'agit d'accroître le montant admissible à la déduction pour gain en capital pour biens agricoles de 750 000 \$ à 1 000 000 \$, et ce, seulement pour les transactions à la suite desquelles il y aurait maintien de l'exploitation.

5.2.1.2 Transférer une ferme familiale à ses enfants sans trop de pénalités

Dans un contexte aussi difficile, seuls les producteurs ayant les reins les plus solides peuvent survivre. Les premiers affectés sont les petits producteurs, ce qui amplifie la tendance à l'agrandissement des fermes et à la diminution de leur nombre, et les jeunes, qui ne disposent souvent pas des liquidités nécessaires à l'acquisition d'une ferme dans ce contexte de revenus agricoles incertains.

Ainsi, l'agriculture manque de relève. Entre 1991 et 2001, le nombre d'agriculteurs âgés de moins de 35 ans a diminué de moitié. On n'en compterait plus que 6 500 dans tout le Québec. Notons par contre que la situation québécoise, où le taux de remplacement dans le secteur agricole se situe à 89,6 %, est moins dramatique que celle qu'on retrouve au Canada, où il n'est que de 49,1 %. On peut y voir trois raisons :

Le Québec est le seul endroit au Canada où l'on retrouve des mesures d'aide à l'établissement de jeunes agriculteurs ;

Les fermes sont beaucoup plus petites au Québec qu'au Canada (la taille des fermes québécoises n'équivaut qu'à 40 % de celle des fermes du Canada), ce qui les rend moins inabordables ;

Les productions sous gestion de l'offre, beaucoup moins touchées par les crises liées à la mondialisation du marché agricole, sont proportionnellement beaucoup plus importantes au Québec qu'au Canada.

Ainsi, le Bloc Québécois émet les deux propositions suivantes :

Que le gouvernement fédéral étende la règle du roulement à d'autres transferts que les « transferts parents-enfants ». Le Bloc Québécois propose d'étendre la règle du transfert à d'autres membres de la famille immédiate âgés de moins de 40 ans (frère et sœur, neveu et nièce, grands-parents et petits-enfants, etc.).

Assouplir les règles du régime d'accession à la propriété pour permettre aux jeunes producteurs d'obtenir en tout ou en partie une plus grande part d'une résidence détenue par une société et d'utiliser son REER pour faire l'acquisition d'une entreprise agricole.

5.2.1.3 Pour faciliter la retraite de l'agriculteur cédant

À l'heure actuelle, le Régime d'accession à la propriété (RAP) permet à un individu d'utiliser ses REER pour faire l'acquisition d'une résidence dont il sera le propriétaire. Nous proposons deux mesures pour assouplir le régime d'accès à la propriété de façon à ce que : le RAP puisse servir à l'acquisition d'une ferme (et non seulement d'une résidence), et que cette acquisition puisse être faite dans le but d'être copropriétaire de la ferme familiale (et non seulement pour être propriétaire).

La règle de roulement, quant à elle, permet le report de la déduction pour le gain en capital (impôt à payer sur la valeur de la ferme lorsque cette dernière est vendue) jusqu'au moment où

l'enfant revendra à son tour la ferme. Le Bloc Québécois souhaite donc que cette disposition puisse s'étendre aux autres membres de la famille immédiate (âgés de moins de 40 ans).

L'agriculteur étant un travailleur autonome, doit prévoir lui-même son plan de retraite. Il n'est pas éligible aux plans de retraite publique (sauf la RRQ et la RPC qui sont universelles), et doit un jour diminuer ses activités.

Ainsi, le Bloc Québécois propose que l'on constitue un régime d'épargne transfert agricole⁴⁶ permettant aux producteurs d'accumuler un fonds de retraite à l'abri de l'impôt. Les gouvernements pourraient y apporter une contribution comme pour le régime d'épargne-études. Cette contribution serait conditionnelle au maintien de la ferme lors du transfert.

5.2.1.4 Pour aider le gouvernement du Québec à améliorer son programme d'encouragement à la relève agricole

Comme nous l'avons démontré précédemment, le déséquilibre fiscal se fait aussi sentir en agriculture, et le gouvernement du Québec doit déboursier pour combler le désengagement du gouvernement fédéral. Ainsi, comme la relève agricole est au cœur du développement agricole, il faut que le Québec soit capable de faire sa part pour encourager la relève agricole et le non-démantèlement des fermes sur son territoire. C'est pourquoi le Bloc Québécois demande :

Que le gouvernement fédéral transfère une enveloppe récurrente au gouvernement du Québec pour favoriser la relève agricole. À titre d'illustration seulement, le gouvernement du Québec pourra : étendre l'accessibilité de la prime à l'établissement ; bonifier la protection des taux d'intérêt et hausser les plafonds d'admissibilité ; instaurer une prime aux jeunes qui démarrent une entreprise agricole à temps partiel et qui s'installent progressivement à temps complet. Et finalement, il pourra mettre sur pied une structure d'accueil, tel un guichet unique d'information, ayant pour tâche de créer une banque de fermes sans relève et de relève sans ferme.

5.2.1.5 Il faut faire plus.

Le Bloc Québécois va cependant plus loin encore. En effet, lors du colloque BQ-UPA à La Pocatière en 2004, l'objectif commun des deux groupes était la sauvegarde des 32 000 fermes sur le territoire québécois. Or, 4 ans plus tard, ce nombre est passé à 30 500... Il faut donc faire plus, et plus vite !

Depuis, le gouvernement du Québec a annoncé plusieurs mesures pour aider la relève agricole, notamment suite à une vaste consultation sur l'avenir de l'agriculture. De même, le rapport Pronovost a aussi amené des pistes de solutions pour effectuer des changements durables qui pourraient aussi faciliter la baisse catastrophique du nombre d'installations agricoles au Québec.

Le Bloc Québécois veut aussi faire son bout de chemin, et proposer au gouvernement fédéral des mesures concrètes et efficaces pour dynamiser le secteur agricole et favoriser l'installation des jeunes en agriculture. Voici quelques mesures qui ont été transmises par la Fédération de la

⁴⁶ Un régime d'Épargne transfert agricole est un service financier qui s'apparenterait au REER, à la différence près que le gouvernement pourrait aussi y contribuer (comme un fonds de pension), toujours de façon conditionnelle au non-démantèlement de la ferme.

relève agricole du Québec⁴⁷. Nous nous engageons à travailler avec les intervenants, afin de chiffrer et développer davantage quelques-unes de ces nouvelles mesures :

⁴⁷<http://www.fraq.qc.ca/doc/pdf/commission/Mémoire%20de%20la%20Fédération%20de%20la%20relève%20agricole%20du%20Québec.pdf>

SOMMAIRE DES MESURES ÉTUDIÉES PAR LE BLOC QUÉBÉCOIS

Imposition des subventions à l'établissement. Les règles actuelles réduisent le montant sur lequel les dépenses d'amortissement peuvent être réclamées ou tout simplement d'annuler la déduction de certaines dépenses et du même coup, augmenter les impôts à payer. Ainsi, afin de supporter les entreprises qui intègrent de nouvelles ressources, la subvention à l'établissement devrait être considérée totalement non imposable.

Incitatif fiscal à la formule vendeur-prêteur. Lors du transfert des actifs agricoles, une contrepartie est exigée de l'acheteur. Cette contrepartie peut prendre la forme d'une dette qui sera remboursable sur un certain nombre d'années. Dans plusieurs cas, des intérêts peuvent être payables sur la partie de la dette non encore remboursée. Afin d'aider les acheteurs qui doivent payer de tels intérêts, un crédit d'impôt remboursable pourrait être accordé (40 % des intérêts versés par l'acheteur durant l'année d'imposition).

Financement de la vente d'actions d'une société. Dans le cas d'une ferme incorporée, le parent qui désire transférer la ferme peut vendre ses actions à son enfant et réclamer sa déduction pour gains en capital. L'enfant devra toutefois financer personnellement cette acquisition. Dans le cas d'une transaction avec une personne non liée, on peut faire acheter les actions par une nouvelle société qui obtiendra du financement pour payer le vendeur. Une fois le vendeur payé, on fusionne la nouvelle société avec la ferme incorporée et la dette devient celle de la ferme. On veut pouvoir utiliser cette stratégie lors de transaction entre personnes liées.

Réserve sur gain en capital. Les enfants qui bénéficient de transferts agricoles ont généralement peu de ressources financières et leurs revenus sont souvent modestes. Le parent doit donc inclure le gain en capital dans ses revenus sur une période plus courte que la période où il encaisse réellement le prix de vente du bien agricole. Il devrait être permis d'étaler la réserve du bien en capital sur la durée de l'encaissement du solde de prix de vente.

Impôt minimum de remplacement. L'IMR est un impôt qui doit être calculé lorsqu'un contribuable bénéficie d'abris fiscaux et plus particulièrement la portion non imposable du gain en capital. Dans le cas d'un transfert admissible, les gains en capital générés lors de ces transactions ne devraient pas être assujettis à l'IMR.

Accès aux crédits pour la recherche scientifique et le développement expérimental pour les organisations agricoles. Soutenir le R&D dans le secteur agricole qui pourrait prendre la forme d'un crédit qui serait versé à une organisation agricole admissible ayant déjà réalisé un projet.

CONCLUSION : LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET L'AGRICULTURE

Par la taille, le Québec sera le huitième plus grand pays au monde, mais ses 7,5 millions d'habitants ne feront de lui que le 91^e pays en termes de population. Un territoire aussi immense et relativement peu peuplé fait de chaque Québécois le détenteur d'une richesse hors du commun. Gérées intelligemment, ces ressources confèrent au Québec un avantage unique et sont une promesse de prospérité pour les générations à venir. Or, ce territoire d'une taille et d'une richesse extraordinaires, il faut l'occuper pour pouvoir en jouir. Le défi de l'occupation du territoire se pose aujourd'hui d'une manière criante.

Contre le déclin démographique et économique des régions

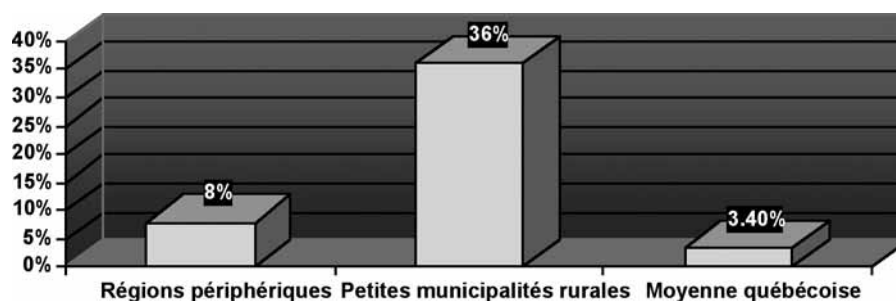
Alors que la population du Québec continue de croître, six de ses régions connaissent un déclin démographique. Au sein de ces régions et de plusieurs autres, les plus petites communautés vivent des problèmes de dépeuplement et de sous-développement économique.

L'exploitation des ressources naturelles sur lesquelles reposaient largement ces régions génère de moins en moins d'emplois, l'agriculture y a connu un recul important et voilà que des secteurs industriels traditionnels se trouvent menacés par la concurrence étrangère en provenance de pays en développement aux bas salaires, particulièrement la Chine et l'Inde, et à cause de l'incurie du gouvernement fédéral.

En 2002, des chercheurs de l'Université du Québec à Rimouski ont entrepris de mesurer l'état de santé de ces municipalités rurales⁴⁸. Leurs conclusions sont pour le moins inquiétantes. En se basant sur une série de facteurs économiques, démographiques et sociaux, ils concluent que 218 municipalités rurales sont en très sérieuse difficulté au Québec, soit une sur cinq. Dans certains cas, le déclin est tel qu'il menace même leur survie.

La base économique de ces municipalités fragiles est désorganisée, leur avenir économique compte peu de perspectives intéressantes, leur population tend à décroître et à vieillir rapidement, le chômage y est élevé, les revenus sont faibles, instables et comptent une forte proportion de transferts gouvernementaux, la construction domiciliaire est à peu près nulle. Bref, ça ne va pas bien. L'économie de toutes ces municipalités, toutes sans exception, reposait traditionnellement sur les ressources naturelles.

Pourcentage des emplois liés aux ressources naturelles, 2001



⁴⁸ SIMARD, Magella .- Fragilité et disparités dans l'espace rural québécois. Caractérisation et identification des principaux problèmes des localités en restructuration .- Centre de recherche sur le développement rural, Université du Québec à Rimouski, Octobre 2002

Malgré cela, tout ne va pas mal en région. L'agriculture québécoise, prise globalement, s'en sort mieux que l'agriculture canadienne, notamment grâce à la gestion de le l'offre. Les initiatives en faveur d'une plus grande transformation des produits de la ferme germent partout sur le territoire québécois. Les projets d'entreprises dans le secteur des services et de la deuxième et troisième transformation se font plus nombreux que jamais en région, même si leur développement n'arrive pas encore à compenser les pertes d'emploi dans le secteur primaire.

Cependant, on retrouve des communautés dynamiques dans toutes les régions du Québec, toutes sans exception⁴⁹. Comme quoi il n'y a pas de région où les efforts de développement sont voués à l'échec.

Le développement régional

D'entrée de jeu, il faut reconnaître que le développement régional est peut-être le domaine où le partage des pouvoirs entre Ottawa et Québec est le plus dysfonctionnel. C'est un problème réel avec des impacts bien tangibles qui limitent sérieusement les efforts de développement régional, y compris au niveau local.

Par exemple, le Québec est très présent dans le domaine du capital de risque et de démarrage (près de 50% du capital de démarrage du Canada se trouve au Québec), alors que le gouvernement fédéral l'est davantage dans le soutien au développement et à l'exportation. Tant que les priorités fédérales ne sont pas enlignées sur celles du Québec, le risque est grand que des entreprises soient créées... pour mieux fermer leurs portes ensuite faute de soutien.

Cette concurrence des deux ordres de gouvernement est néfaste. En plus de créer un fouillis terrible, cette situation rend très difficile la décentralisation des programmes vers les régions et empêche la mise en place d'un guichet unique où les entrepreneurs pourraient obtenir l'ensemble du soutien auquel ils ont accès. C'est pourquoi le Québec doit avoir la pleine maîtrise d'œuvre en matière de développement régional.

Le Bloc Québécois, étant le seul parti fédéral présent dans toutes les régions du Québec, il parle avec autorité lorsqu'il est question des régions. Notamment sur l'importance de :

- Respecter les priorités du Québec en matière de développement régional ;
- Favoriser la 2^e et 3^e transformation en région ;
- l'élargissement de la gamme d'activités liée aux ressources ;
- Favoriser le développement de tous nouveaux créneaux ;
- Favoriser l'établissement de jeunes diplômés en région ;
- Agir sur les causes propres aux régions qui rendent plus difficile l'opération d'une entreprise (transport, infrastructures, technologie de l'information ; main-d'œuvre, instabilité du marché local, etc.).

Le gouvernement fédéral est responsable du commerce international, dont l'importance se manifeste dans tous les domaines et tous les coins du Québec. Il est responsable du transport maritime, ferroviaire et aérien. Il effectue des transferts au Québec pour le soutien au revenu agricole et y impose des règles, qui peuvent être adaptées ou non aux besoins de l'agriculture québécoise.

⁴⁹ SIMARD, Magella - Fragilité et disparités dans l'espace rural québécois. Caractérisation et identification des principaux problèmes des localités en restructuration - Centre de recherche sur le développement rural, Université du Québec à Rimouski, Octobre 2002

Il dispose de programmes de développement économique et industriel qui peuvent répondre ou non aux besoins des régions. Ses mesures fiscales peuvent aider ou nuire aux régions. Même chose pour les transferts sociaux ou les investissements en infrastructure. Finalement, c'est un acheteur et un employeur important dont les dépenses peuvent profiter, ou non, aux régions.

Ainsi, même si le gouvernement fédéral ne peut pas produire une politique de développement régional, puisque celle-ci n'est pas de son ressort, ses actions peuvent grandement contribuer ou nuire au développement des régions (le transport ferroviaire, maritime et aérien, les quais, etc.).

La différence québécoise

Le déplacement de l'activité économique vers les grands centres n'est pas un phénomène unique au Québec. On le retrouve partout en Amérique du Nord. Or, partout en Amérique du Nord, les déplacements de population se sont effectués au même rythme que le déplacement de l'activité économique qui a accompagné l'industrialisation. Partout, sauf au Québec, où la population ne se déplace pas au même rythme que l'activité économique.

En clair, ça signifie que l'exode des régions périphériques est moins prononcé au Québec qu'au Canada et aux États-Unis⁵⁰. C'est là le signe que les Québécoises et les Québécois sont plus attachés à leur région que quiconque sur le continent⁵¹ et désirent continuer à y vivre. Voilà une différence québécoise dont on a toutes les raisons de se réjouir.

Car même si on a parfois tendance à les mésestimer, les facteurs humains jouent un rôle extraordinairement important dans le développement d'une région ou d'une collectivité. De tous les facteurs qui incitent quelqu'un à implanter une entreprise dans un lieu plutôt qu'un autre, le plus important, et de loin, est qu'il y vive et qu'il ait envie de continuer à y vivre⁵².

Tout porte donc à croire que les régions périphériques du Québec s'en sortiront mieux que leurs semblables du reste du continent. Mais pour cela, il faudra cultiver cet attachement des Québécois envers la terre où ils vivent en accordant une grande importance à la qualité de vie qui fait que les gens ont envie d'habiter ou de quitter leur région.

La meilleure raison de croire aux capacités des régions de rebondir se trouve chez les habitants des régions eux-mêmes. Il faut aussi rétablir le respect pour ces hommes et ces femmes qui contribuent chaque jour à garder le Québec rural vivant.

⁵⁰ SHEARMUR, Richard, Le développement économique des régions périphériques au Canada entre 1971 et 1996 : analyse statistique.- INRS Urbanisation, culture et société, Septembre 2001

⁵¹ En fait, seule la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick a un comportement comparable à celui des Québécois

⁵² ÉPENDA, Augustin.- Les milieux ruraux québécois en restructuration : diagnostic, facteurs tangibles et intangibles de dévitalisation rurale et perspectives de développement local approprié.- Centre de recherche sur le développement rural, Université du Québec à Rimouski, Décembre 2003